



International
Co-operative
Alliance

Documents de séance officiels

Assemblée Générale

21 octobre 2018



1. Sommaire

1. SOMMAIRE.....	1
2. ORDRE DU JOUR	2
3. INFORMATIONS GÉNÉRALES.....	2
4. DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	3
5. INFORMATIONS RELATIVES AUX VOTES	3
6. COLLECTE DES DOCUMENTS DE VOTE	3
7. PROCURATIONS	4
8. LISTE DES VOTES DES MEMBRES	4
9. DÉSIGNATION DU BUREAU	15
10. PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 17 NOVEMBRE 2017, TENUE À KUALA LUMPUR, EN MALAISIE.....	15
11. COMPTES AUDITÉS DE 2017.....	35
RAPPORT DU COMMISSAIRE.....	37
COMPTES ANNUELS 2017	41
12. DÉCHARGE DU CONSEIL.....	63
13. RAPPORT DU PRÉSIDENT	63
14. RAPPORT DU NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL	63
15. PROPOSITIONS ET RÉOLUTIONS	63
16. DÉCLARATION SUR LE TRAVAIL DÉCENT ET CONTRE LE HARCÈLEMENT	63
17. APPROBATION D'UN CONGRÈS MONDIAL DES COOPÉRATIVES EN 2020 POUR LE 125E ANNIVERSAIRE DE L'ACI ET LANCEMENT D'UNE NOUVELLE DÉCENNIE DES COOPÉRATIVES	65

2. Ordre du jour

Heure	Point à l'ordre du jour	Présentateur
Dimanche 21 octobre 2018		
Hôtel Panamericano Buenos Aires, Salle Gran Panamericano (entresol)		
14 h	Table ronde Fonctionnaires de haut niveau de l'International Labour Organization (OIT), de la Food and Agriculture Organization (FAO) et de l'International Fund for Agricultural Development (FIDA).	
15 h	Ouverture de l'Assemblée générale et nomination du bureau	Ariel Guarco, Président
	Mot de bienvenue du Président	Ariel Guarco, Président
	Adoption de l'ordre du jour	Ariel Guarco, Président
	Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale 2017	Ariel Guarco, Président
	Approbation des comptes 2017	Greg Wall, Président du comité audit et risque
	Décharge du Conseil	Ariel Guarco, Président
	Rapport du Président	Ariel Guarco, Président
	Rapport du nouveau Directeur général	Bruno Roelants, Directeur général
	Approbation des résolutions et propositions	Ariel Guarco, Président
	Approbation d'un Congrès 2020 pour le 125 ^e anniversaire de l'ACI et lancement d'une nouvelle décennie de coopératives.	Ariel Guarco, Président
Invitation à l'Assemblée générale de 2019	Ariel Guarco, Président	
17 h 30	Fin	Ariel Guarco, Président

3. Informations générales

L'Assemblée générale se tiendra au centre de conférences de l'hôtel Panamericano Buenos Aires, Carlos Pellegrini 551, CP 1009, CABA, Argentine (<https://www.panamericano.us/en/>) dans la salle Gran Panamericano, au niveau de l'entresol.

Cette Assemblée générale se tiendra en marge du Ve Sommet coopératif des Amériques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur https://www.aciamericas.coop/vcumbre_en.

Des services d'interprétation simultanée en anglais, français et espagnol seront assurés pendant l'Assemblée générale. Les interprètes de délégations pour les autres langues peuvent s'asseoir avec leur délégation.

4. Documents de référence

Les publications suivantes contiennent des informations en lien avec l'Assemblée générale 2017 :

- Articles et statuts de l'Alliance : <http://ica.coop/en/basics/alliance-rules-and-laws>
- Rapport annuel 2017 : <https://www.ica.coop/en/annual-report-1>
- Procédures relatives aux élections (règlement intérieur pour l'élection du Conseil) : <https://www.ica.coop/en/our-structure/2018-general-assembly>

Veuillez noter que l'ACI ne distribuera pas de copies de la documentation, y compris du présent document. Veuillez amener ce document avec vous pour l'Assemblée.

5. Informations relatives aux votes

Les délégués sont priés de remplir un formulaire de désignation des votants afin de récupérer leurs documents de vote. Un formulaire de vote a été personnalisé pour chaque organisation membre. Si vous ne l'avez pas reçu, contactez Gretchen Hacquard à hacquard@ica.coop. Veuillez dûment remplir le formulaire et le soumettre le plus rapidement possible, de préférence **avant le 16 octobre**, afin que nous ayons le temps de préparer votre matériel de vote.

La salle de réunion prévoira une attribution des sièges aux votants, aux assistants et à leurs interprètes. Des autocollants vous permettant d'accéder à la zone de vote vous seront remis lorsque vous récupérerez vos documents de vote. Sans cet autocollant sur votre badge, vous ne pourrez pas pénétrer dans la zone de vote. Toutes les autres personnes qui souhaitent observer les débats de l'ACI doivent s'asseoir dans une zone circonscrite désignée.

Toutes les propositions et résolutions seront approuvées en levant les cartes de vote.

Les règlements, statuts et règlements intérieurs de l'ACI doivent être entièrement respectés.

6. Collecte des documents de vote

Veuillez récupérer votre matériel de vote au cours de l'une des périodes indiquées ci-dessous. Si vous avez des questions ou des problèmes concernant l'élection ou le matériel de vote, des membres du personnel désignés pourront vous aider pendant ces périodes comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Quand	Où
Dimanche 21 octobre de 13 h à 14 h	À l'extérieur de la salle de réunion, Gran Panamericano (entresol)

Pour récupérer les documents de vote, le délégué de vote devra :

- Montrer une pièce d'identité officielle.
- Vérifier que le nombre de matériels de vote qui lui a été remis est correct. Une fois que le délégué a signé de son nom et a quitté la table où sont distribués les matériels de vote, plus aucun changement n'est possible.
- Signer pour les documents de vote.

7. Procurations

Si votre organisation n'est **pas** présente à l'Assemblée générale, vous pouvez indiquer vos votes devant être exprimés par une autre personne participant à la réunion en remplissant la rubrique B du formulaire de vote. Un formulaire de procuration n'est pas nécessaire pour donner vos voix à une personne participante en provenance de votre pays. Vous pouvez simplement désigner cette personne comme votre représentant(e) dans la rubrique A de votre formulaire de désignation des électeurs.

Toutefois, si vous souhaitez donner vos votes à une personne provenant d'un autre pays membre, ou au détenteur désigné officiel de la procuration, un formulaire de procuration est nécessaire. Le formulaire de procuration se trouve à la dernière page (rubrique B) du formulaire de vote. Le formulaire contient des instructions détaillées sur la façon de l'utiliser.

Afin de désigner un mandataire, votre organisation doit envoyer le formulaire de désignation de mandataire à l'ACI **avant le mardi 16 octobre 2018**. Les formulaires reçus après cette date ne seront pas pris en compte.

8. Liste des votes des membres

Le tableau ci-dessous indique le nombre de votes calculés que chaque membre recevra au cours de l'Assemblée générale, sous réserve de leur admissibilité à voter.

Pays	Organisation	Votes
AFRIQUE		
Afrique du Sud	South African National Apex Co-operative (SANACO)	3
Angola	Cooperativa De Credito Para Os Funcionários Da Presidência (COOCREFP)	1
Botswana	Botswana Co-operative Association (BOCA)	3
Congo, République démocratique du	Cooperative d'épargne et de Credit de Nyawera (COOPEC NYAWERA)	2
Côte d'Ivoire	Fédération des sociétés coopératives d'Hévéa de Côte d'Ivoire (FENASCOOPH-CI)	2
	Fédération des Unions des Sociétés Coopératives des Producteurs de la Filière Coton de Côte d'Ivoire (FPC-CI Coop CA)	9
Éthiopie	Awach Savings and Credit Cooperative (ASCCo)	2
	Oromia Coffee Farmers Co-operative Union (OCFCU) Ltd.	4
Ghana	Easy Investment Co-op Credit Union Ltd. (EICCU)	2

Pays	Organisation	Votes
	Ghana Cooperative Agricultural Producers and Marketing Association (AGRIC COOP GHANA)	3
	Ghana Co-operative Council (GCC)	4
Guinée	Fédération des coopératives d'approvisionnement et de l'alimentation générale (FECAAG)	2
Kenya	CIC Insurance Group Ltd.	5
	Co-operative Bank of Kenya Ltd (CBK)	8
	Eastern Africa Farmers Federation (EAFF)	0
	Kenya Union of Savings and Credit Co-operatives Ltd. (KUSCCO)	9
	National Co-operative Housing Union Ltd (NACHU)	3
	The Co-operative University of Kenya (CUK)	0
Lesotho	Co-operative Lesotho Ltd.	3
Maroc	Office du Développement de la Coopération (ODCo)	0
Maurice	The Mauritius Co-operative Union Ltd (MCUL)	2
Mozambique	Associação Moçambicana de Promoção do Cooperativismo MOdermo (AMPCM)	0
Namibie	Namibia Co-operatives Advisory Board (NCAB)	0
Niger	Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger (FCMN-Niya)	2
Nigeria	Co-operative Federation of Nigeria (CFN)	10
	Federal Department of Co-operatives, Federal Ministry of Agriculture and Rural Development (FDC)	0
	Nigerian National Petroleum Corporation Cooperative Multipurpose Society LTD (NNPC-CMS Lagos)	2
	Odua Cooperative Conglomerate Ltd (OCC)	2
Ouganda	Uganda Co-operative Alliance Ltd. (UCA)	7
Rwanda	UNILAK -University of Lay Adventists of Kigali	0
	National Cooperatives Confederation of Rwanda (NCCR)	9
Somalie	Somali Union Cooperatives Movement (UDHIS)	2
Tanzanie, République unie de	Moshi Co-operative University (MoCU)	0
	Tanzania Federation of Co-operatives Ltd (TFC)	5
Zambie	Zambia Co-operative Federation (ZCF)	5
Zimbabwe	Zimbabwe National Association of Housing Co-operatives (ZINAHCO)	2
AMÉRIQUES		
Argentine	Agricultores Federados Argentinos Sociedad Cooperativa Limitada (AFA S.C.L.)	1
	Banco Credicoop Cooperativo Ltd. (BCCL)	2
	Confederación Cooperativa de la República Argentina Ltda. (COOPERAR)	8
	Confederacion Nacional de Cooperativas de Trabajo (CNCT)	1

Pays	Organisation	Votes
	Cooperativa de Provisión y Comercialización de Servicios Comunitarios de Radiodifusión COLSECOR Limitada (COLSECOR)	1
	Cooperativa de Trabajos Portuarios Limitada de San Martin (Coop Portuaria)	1
	Federación Argentina de Cooperativas de Consumo (FACC)	3
	Federación Argentina de Cooperativas de Electricidad y Otros Servicios Públicos Limitada (FACE)	0
	Instituto Movilizador de Fondos Cooperativos, Cooperativa Ltda. (IMFC)	1
	La Segunda Cooperativa Limitada Seguros Generales	4
	Sancor Cooperativa de Seguros Ltda	3
Bolivie	Cooperativa Boliviana de Cemento, Industrias y Servicios - COBOCE LTDA	2
	Cooperativa de Telecomunicaciones Santa Cruz (COTAS Ltda.)	4
	Cooperativa Rural De Electrificación R.L. (CRE R.L.)	4
Brésil	Central de Cooperativas e Empreendimentos Solidários do Brasil (UNISOL Brasil)	1
	Central Nacional das Cooperativas Ontontológicas (Uniodonto do Brasil)	1
	Central Nacional Unimed - Cooperativa Central (CNU)	1
	Cooperativa de Crédito, Poupança e Investimento Sicredi Pioneira RS - Sicredi Pioneira RS	0
	Cooperativa de Trabalho Médico de Ribeirão Preto (COMERP)	1
	Organização das Cooperativas Brasileiras (OCB)	10
	Unimed do Brasil, Confederação Nacional das Cooperativas Médicas (UNIMED)	1
Unimed Seguros Saúde S.A.	10	
Canada	Co-operatives and Mutuals Canada / Coopératives et mutuelles Canada (CMC)	11
Chili	Cooperativa abierta de vivienda Limitada (CONAVICOOP)	2
	COOPEUCH Ltda. Cooperativa de Ahorro y Crédito	5
Colombie	Asociación Colombiana de Cooperativas (ASCOOP)	5
	Banco Cooperativo Coopcentral	4
	Caja Coperativa CREDICOOP (CREDICOOP)	1
	Casa Nacional del Profesor (CANAPRO)	1
	Confederación de Cooperativas de Colombia (CONFECOOP)	4
	Cooperativa del Magisterio (CODEMA)	1
	Cooperativa Empresarial Multiactiva Popular (COEMPOPULAR)	2
	Cooperativa Médica del Valle y Profesionales de Colombia (COOMEVA)	1
	Financiera Progressa	1

Pays	Organisation	Votes
	La Equidad Seguros	6
	Serviactiva Cooperativa de Trabajo Asociado (COOPERATIVA SERVIACTIVA)	0
	Universidad Cooperativa de Colombia (UCC)	0
Costa Rica	Banco Popular y de Desarrollo Comunal (BPDC)	4
	Centro de Estudio y Capacitación Cooperativa R.L. (CENECOOP R.L.)	4
	Consejo Nacional de Cooperativas (CONACOOOP)	5
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Ande N° 1 R.L. (Coope Ande N°1 R.L.)	3
	COOPSERVIDORES R.L.	4
	Instituto Nacional de Fomento Cooperativo (INFOCOOP)	0
	Sociedad de Seguros de Vida del Magisterio Nacional (SSVMN)	4
Curaçao	Ministry of Economic Development (MEO)	0
Équateur	Cooperativa de Ahorro y Crédito Policia Nacional (CPN)	3
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Riobamba Ltda. (COAC RIOBAMBA)	3
États-Unis	CHS Inc.	3
	CoBank, ACB	3
	Credit Union National Association (CUNA)	0
	National Co+op Grocers (NCG)	2
	National Cooperative Bank (NCB)	2
	National Cooperative Business Association CLUSA International (NCBA CLUSA)	12
	National Rural Electric Cooperative Association (NRECA)	3
	Nationwide Mutual Insurance Company	0
	National Society of Accountants for Co-operatives (NSAC)	0
Guatemala	Confederación Guatemalteca de Federaciones Cooperativas, Responsabilidad Limitada (CONFECOOP)	7
Haïti	Union Cooperative de Credit Agricole et Rural d'Haiti (UNICAGRIH)	1
Honduras	Cooperativa de Ahorro y Crédito 'Sagrada Familia' Ltda.	4
	Federación de Cooperativas de Ahorro y Crédito de Honduras, Ltda. (FACACH)	5
Jamaïque	National Union of Co-operative Societies Ltd. (NUCS)	0
	TIP Friendly Society	2
Mexique	Caja Morelia Valladolid, S.C. de A.P. de R.L. de C.V.	4
	Caja Popular Mexicana SC de AP de RL CV (CPM)	8
	Confederación Nacional Cooperativa de Actividades Diversas de la República Mexicana (CNC) S.C. de R.L.	4
	Federación de Cajas Populares Alianza SC de RL de CV	4

Pays	Organisation	Votes
	FENORESTE S.C.L. de C.V.	0
Panama	Cooperativa de Servicios Múltiples Profesionales, R.L.	2
	Instituto Panameño Autónomo Cooperativo (IPACOOOP)	0
Paraguay	Confederación de Cooperativas Rurales del Paraguay Ltda. (CONCOPAR)	4
	Confederación Paraguaya De Cooperativas CONPACOOOP Ltda.	6
	Cooperativa Universitaria Ltda	4
	Federación de Cooperativas del Paraguay (FECOPAR LTDA.)	4
	Panal Compañía de Seguros Generales S.A. - Propriedad Cooperativa	7
Pérou	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Trabajadores de Empresas de Luz y Fuerza Eléctrica y Afines (CREDICOOP Luz y Fuerza Ltda.)	1
	Cooperativa de Ahorro y Crédito La Rehabilitadora Ltda. N° 24 (La Rehabilitadora)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito San Martín de Porres Ltda.	3
	Cooperativa de Ahorro y Crédito Santa María Magdalena, Ltda. (CACSM)	4
	Cooperativa de Ahorro y Crédito (Grl. Francisco Bolognesi) Ltda. (C.A.C. FB)	2
	Cooperativa de Servicios Especiales Educoop (C.S.E. EDUCOOOP)	2
	Cooperativa de Servicios Múltiples del Centro Ltda. (CENTROCOOP)	2
	Cooperativo de Ahorro y Crédito Abaco (Cooperativa Abaco)	2
Porto Rico	Banco Cooperativo de Puerto Rico (Bancoop)	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito "Dr. Manuel Zeno Gandía"	2
	Cooperativa de Ahorro y Crédito de Arecibo (COOPACA)	3
	Cooperativa de Ahorro y Credito Vega Alta (VEGACOOOP)	2
	Cooperativa de Seguros Múltiples de Puerto Rico Inc.	4
	Liga de Cooperativas de Puerto Rico (LIGACOOOP)	2
République dominicaine	Cooperativa de Servicios Múltiples de Profesionales de Enfermería, Inc. (COOPROENF)	2
	Cooperativa de Servicios Múltiples La Telefónica (COOPSEMUTEL)	2
	Cooperativa Nacional de Servicios Múltiples de los Maestros (COOPNAMA)	4
	Fundacion Dominicana para el Desarrollo Social y Cooperativo (FUNDESCOOOP)	0
	Instituto de Desarrollo y Crédito Cooperativo (IDECOOP)	0
Salvador	Federación de Asociaciones Cooperativas de Ahorro y Crédito de El Salvador de R.L. (FEDECACES)	4
Uruguay	Cámara Uruguaya de Cooperativas de Ahorro y crédito de Capitalización (CUCACC)	0

Pays	Organisation	Votes
	Confederación Uruguaya de Entidades Cooperativas (CUDECOOP)	5
	Cooperativa Policial de Ahorro y Crédito (COPAC)	2
	Cooperativas Nacionales Financieras Aliadas en Red (CONFIAR)	3
	Federacion Unificadora de Cooperativas de Vivienda por Ayuda Mutua (FUCVAM)	2
	Instituto Nacional del Cooperativismo (INACOOP)	0
ASIE-PACIFIQUE		
Arabie Saoudite	Cooperative Societies Council (CSC)	0
Australie	Business Council of Co-operatives and Mutuals (BCCM)	0
	Capricorn Society Ltd	2
	Co-operative Bulk Handling Limited (CBH Group)	2
Bangladesh	Bangladesh Samabaya Bank Limited (BSBL)	2
	National Co-operative Union of Bangladesh (Bangladesh Jatiya Samabaya Union-BJSU)	12
Bhoutan	Department of Agricultural Marketing and Cooperatives (DAMC)	0
Chine	All China Federation of Handicraft Industry Co-operatives (ACFHIC)	5
	All China Federation Of Supply & Marketing Co-operatives (ACFSMC)	11
	Heilongjiang Guhe Cooperative Association (Guhe)	1
	International Committee for the Promotion of Chinese Industrial Co-operatives (ICCIC)	0
Corée, République de	Dure Consumer's Cooperative Union (DCCU)	0
	iCOOP Net	2
	Korea Federation of University Cooperative (KFUC)	0
	Korea Federation of Worker Cooperatives (KFWC)	1
	Korean Federation of Community Credit Co-operatives (KFCC)	10
	Korean National Federation of Fisheries Co-operatives (KNFC)	2
	National Agricultural Co-operative Federation (NACF)	6
	National Credit Union Federation of Korea (NACUFOK)	3
	National Forestry Co-operatives Federation (NFCF)	1
Émirats arabes unis	Sharjah Co-operative Society (SCS)	2
Fidji	Nasinu Land Purchase & Housing Co-operative Limited (NLPHCL)	1
Inde	Buldana Urban Co-operative Credit Society Ltd. (BUCCS)	1
	Co-operative House Building & Finance Corporation Ltd.	1
	Indian Farm Forestry Development Co-operative Ltd. (IFFDC)	1
	Indian Farmers Fertiliser Co-operative (IFFCO)	10
	Krishak Bharati Co-operative Ltd. (KRIBHCO)	1

Pays	Organisation	Votes
	National Agricultural Co-operative Marketing Federation of India (NAFED)	1
	National Co-operative Agriculture & Rural Development Banks' Federation Ltd (NCARDB Federation)	1
	National Co-operative Consumers Federation Ltd (NCCF)	1
	National Co-operative Development Corporation (NCDC)	0
	National Co-operative Union of India (NCUI)	5
	National Federation of Farmers Procurement, Processing & Retailing Cooperatives of India Ltd. (NACOF)	1
	National Federation of Fishermen's Co-operatives Ltd. (FISHCOPFED)	1
	National Federation of State Co-operative Banks Ltd. (NAFSCOB)	1
Indonésie	Indonesian Co-operative Council (Dekopin)	12
Iran, République islamique d'	Central Organization for Rural Co-operatives of Iran (CORC)	0
	Central Organization for Rural Production Cooperatives of Iran (CURPC)	1
	Central Union of Rural & Agricultural Co-operatives of Iran (CURACI)	7
	Iran Central Chamber of Co-operative (ICC)	11
	Iran Oilseeds & Vegetable Oil Processing Factories Co-operative (Farda Co-op)	1
	Pishgaman Cooperative Union (PCU)	2
	Rah-e-roshd Cooperative Educational Complex (RCEC)	0
	Supervision and Coordination Central Union of Rural and Agricultural Co-operatives of Iran (SCURA)	3
	Tose'e Ta'avon Bank (T.T. Bank)	0
Japon	Central Union of Agricultural Co-operatives (JA-ZENCHU)	2
	IE-NO-HIKARI Association (Association for Education and Publications on Agricultural Co-operatives)	1
	Japan Co-op Insurance Consumers' Co-operative Federation (JCIF)	1
	Japan Co-operative Alliance (JCA)	1
	Japan Co-operative Insurance Association Inc. (JCIA)	0
	Japan Workers' Co-operative Union (Jigyodan) (JWCU)	1
	Japanese Consumers' Co-operative Union (JCCU)	3
	Japanese Health and Welfare Co-operative Federation (HeW Co-op Japan)	1
	National Association of Labour Banks (NALB)	1
	National Federation of Agriculture Co-operative Associations (ZEN-NOH)	3
	National Federation of Fisheries Co-operative Associations (JF-ZENGYOREN)	1
	National Federation of Forest Owners Co-operative Associations	1

Pays	Organisation	Votes
	(ZENMORI-REN)	
	National Federation of University Co-operative Associations (NFUCA)	1
	National Federation of Workers & Consumers Insurance Co-operatives (ZENROSAI)	1
	National Mutual Insurance Federation of Agricultural Co-operatives (ZENKYOREN)	3
	The Japan Agricultural News (NIHON-NOGYO-SHIMBUN)	1
	The Norinchukin Bank	3
Jordan	Jordan Co-operative Corporation (JOR)	2
Kazakhstan	Union of Consumer Societies of the Republic of Kazakhstan	2
Kirghizistan	Co-operatives Union of Kyrgyzstan (CUK)	1
Koweït	Union of Consumer Co-operative Societies State of Kuwait (KUCCS)	4
Malaisie	Co-operative College of Malaysia (CCM)	0
	Malaysian National Co-operative Movement (ANGKASA)	10
	National Land Finance Co-operative Society Ltd. (NLFCS)	3
Maldives	Maldives Fishermen's Association (MFA)	0
Mongolie	Mongolian National Co-operative Alliance (MNCA)	3
	National Association of Mongolian Agricultural Co-operatives (NAMAC)	4
Myanmar	Central Co-operative Society Ltd. (CCS)	9
Népal	National Co-operative Bank Ltd. (NCBL)	8
	National Co-operative Development Board (NCDB)	0
	National Co-operative Federation of Nepal (NCF)	8
	Nepal Agricultural Co-operative Central Federation Limited (NACCFL)	4
	Nepal Multipurpose Central Co-operative Union Ltd (NEMCCU)	3
Nouvelle-Zélande	Cooperative Business New Zealand	4
Pakistan	Karachi Co-operative Housing Societies Union Ltd. (KCHSU)	4
Papouasie-Nouvelle-Guinée	Office of Co-operative Societies of Papua New Guinea (OCS PNG)	0
Philippines	Aurora Integrated Multipurpose Cooperative (AIMCOOP)	2
	Co-operative Development Authority (CDA)	0
	Federation of Peoples' Sustainable Development Cooperative (FPSDC)	1
	MASS-SPECC Cooperative Development Center	3
	National Confederation of Co-operatives (NATCCO)	7
	Philippine Co-operative Center (PCC)	8
	Union of Legitimate Service Contracting Cooperatives (ULSCC)	1
	VICTO National Co-operative Federation and Development Center	3

Pays	Organisation	Votes
	(VICTO National)	
Singapour	Singapore National Co-operative Federation Ltd. (SNCF)	6
Sri Lanka	Kotikawatta Thrift and Credit Co-operative Society Ltd. (KTCCS)	2
	National Co-operative Council of Sri Lanka (NCCSL)	10
	National Institute of Co-operative Development (NICD)	0
	SANASA Federation Ltd in Sri Lanka	6
	Sri Lanka Consumer Co-operative Societies Federation Ltd (Coopfed)	6
Territoire palestinien, occupé	Economic and Social Development Center of Palestine (ESDC)	1
	Palestinian Agriculture Cooperative Union (PACU)	2
	Union of Housing Cooperatives in Palestine (PUHC)	1
Thaïlande	The Co-operative League of Thailand (CLT)	11
Timor oriental	Con-Federation (CNCTL)	2
Vanuatu	Office of the Registrar of Cooperatives and Business Development Services (ORCBDS)	0
Vietnam	Vietnam Cooperatives Alliance (VCA)	10
	Vietnam National Industrial, Handicraft and Commercial Coop-Enterprises Association (ViCCA)	3
EUROPE		
Allemagne	Dgrv - Deutscher Genossenschafts- Und Raiffeisenverband E. V.	11
	GdW Bundesverband deutscher Wohnungs- und Immobilienunternehmen e.V.	8
	Zentralverband deutscher Konsumgenossenschaften e.V. (ZdK)	0
Arménie	"Farm Credit Armenia" Universal Credit Organization Commercial Cooperative (FCA UCO CC)	2
Autriche	Oesterreichischer Verband gemeinnütziger Bauvereinigungen - Revisionsverband (gbv)	5
Belgique	Febecoop	2
Biélorussie	Belarussian Republican Union of Consumer Societies (BELKOOPSOYUZ)	10
Bulgarie	Central Co-operative Bank Plc (CCB)	2
	Central Co-operative Union (CCU)	4
	National Union of Workers Producers Co-operatives of Bulgaria (NUWPCB)	4
Chypre	Civil Servants Co-op Ltd. (ME-KOOP LTD.)	1
	Co-operative Central Bank Ltd. (CCB)	5
	Cyprus Turkish Co-operative Central Bank Ltd (KoopBank)	3
	Pancyprian Co-operative Confederation Ltd.	1
Croatie	Croatian Centre for Cooperative Entrepreneurship (CCCE)	0
Danemark	Kooperationen	2

Pays	Organisation	Votes
Espagne	Confederació de Cooperatives de Catalunya (CoopCat)	6
	Confederación Empresarial Española de la Economía Social (CEPES)	4
	Confederación Española de Cooperativas de Trabajo Asociado (COCETA)	4
	Fundación Espriu	4
	KONFEKOOP - Confederación de Cooperativas de Euskadi	2
Fédération de Russie	Central Union of Consumer Societies of the Russian Federation	9
	Moscow Regional Union of Consumer Societies	2
Finlande	Pellervo Coop Center	9
	SOK Corporation	8
France	Confédération Générale des SCOP (CGSCOP)	1
	Confédération Nationale du Crédit Mutuel	8
	Coop FR	8
	Crédit Coopératif	1
	Fédération Nationale des Caisses d'Epargne (FNCE)	6
	Fédération Nationale des Coopératives de Consommateurs (FNCC)	1
Grèce	Social Solidarity and Regional Development Network (KAPA Network)	0
Hongrie	National Federation of Agricultural Co-operatives and Producers (MOSZ)	2
Irlande	Co-operative Housing Ireland	1
Israël	Central Union for Cooperative Initiative in Israel	1
	Coop Israel	2
	The Kibbutz Movement	3
Italie	Associazione Generale Cooperative Italiane (A.G.C.I. Nazionale)	4
	Confederazione Cooperative Italiane (CONFCOOPERATIVE)	9
	European Research Institute on Cooperative and Social Enterprises (EURICSE)	0
	Legga Nazionale delle Cooperative e Mutue (Legacoop)	10
Lituanie	Lithuanian Union of Co-operative Societies (LITCOOPUNION)	4
Malte	Koperattivi Malta	2
Moldavie	Central Union of Consumer Co-operatives of the Republic of Moldova (MOLDCOOP)	4
Norvège	Coop Norge SA	7
	Norwegian Agricultural Co-operatives	2
	The Co-operative Housing Federation of Norway (NBBL)	5
Pays-Bas	Oikocredit - Ecumenical Development Co-operative Society U.A.	3
Pologne	Auditing Union of Housing Co-operatives	9

Pays	Organisation	Votes
	National Association of Co-operative Savings and Credit Unions (NACSCU)	7
	National Auditing Union of Workers' Co-operatives (NAUWC)	1
	National Co-operative Council – NCC	6
	National Supervision Union of Spolem Consumer Co-operatives	2
Portugal	Confecoop - Confederação Cooperativa Portuguesa, CCRL	5
	Confederação Nacional de Cooperators Agrícolas e do Crédito Agrícola de Portugal, CCRL (CONFAGRI)	5
	Cooperativa António Sérgio para a Economia Social - Cooperativa de Interesse Público de Responsabilidade Limitada (CASES)	1
République tchèque	Co-operative Association of the Czech Republic (CACR)	5
Roumanie	National Union of Consumer Co-operatives (CENTROCOOP)	3
	National Union of Handicraft and Production Co-operatives of Romania (UCECOM)	2
Royaume-Uni	Co-operatives UK	11
	The Midcounties Co-operative Limited	5
Slovaquie	Co-operative Union of the Slovak Republic	4
Suède	Coompanion - Kooperativ Utveckling Sverige	0
	Folksam	2
	Hsb Riksförbund (Swedish National Tenant-owner Cooperative Housing Association)	5
	Kooperativa Förbundet (KF) (The Swedish Co-operative Union)	9
	Riksbyggen (Co-operative Housing Union)	4
Suisse	Allgemeine Baugenossenschaft Zürich (ABZ)	2
	Baugenossenschaft mehr als wohnen	1
Turquie	Central Union Of The Agricultural Credit Cooperatives Of Turkiye (ACC)	5
	National Co-operative Union of Turkey (NCUT)	4
	The Central Union of Turkish Forestry Co-operatives (ORKOOP)	4
	Turkish Co-operative Association	1
Ukraine	Central Union of Consumer Societies of Ukraine (UKOOPSPILKA)	4
SUPRANATIONAL		
Afrique	Africa Confederation of Co-operative Savings & Credit Associations (ACCOSCA)	1
Amériques	Caribbean Confederation of Credit Unions (CCCU)	0
Amériques	Confederación Latinoamericana de Cooperativas de Ahorro y Crédito (COLAC)	1
Asie-Pacifique	Association of Asian Confederations of Credit Unions (ACCU)	1
Europe	European Association Of Co-operative Banks (EACB)	1

9. Désignation du Bureau



DÉCISION	
COMPOSITION DU BUREAU	
PRÉSIDENT	Ariel Guarco
SECRÉTAIRE	Antonina Guarrella
ASSESEUR	
ASSESEUR	

En vertu des statuts de l'ACI, des règlements relatifs aux procédures de l'Assemblée générale, de l'Article 29, paragraphe 4 :

Le Président nomme un secrétaire, qui n'est pas nécessairement un membre. L'Assemblée générale nomme deux assesseurs. Le Président, ou son remplaçant, le secrétaire et les assesseurs constituent ensemble le bureau. Si le nombre de membres présents est limité, la composition d'un bureau n'est pas nécessaire.

10. Procès-verbal de l'Assemblée générale du 17 novembre 2017, tenue à Kuala Lumpur, en Malaisie

Les membres qui souhaitent apporter des modifications au procès-verbal doivent envoyer leurs propositions de modifications par écrit à M. Bruno Roelants, Directeur général de l'Alliance, **avant le 7 octobre 2018** par courriel à roelants@ica.coop.

Compte rendu de l'Assemblée générale

▪ *Kuala Lumpur (Malaisie), 17 novembre 2017* ▪

OUVERTURE DE LA RÉUNION

L'Assemblée générale s'est ouverte à 9 heures sous la présidence de Monique F. LEROUX, Présidente de l'Alliance coopérative internationale. Avant de passer à l'examen des articles inscrits à l'ordre du jour, elle remercie vivement ANGKASA pour son soutien et sa contribution au succès des événements de l'Alliance à Kuala Lumpur.

Elle précise qu'en raison de l'élection du Président et du Conseil d'administration, l'ordre du jour de l'Assemblée générale 2017 est particulièrement chargé. Elle invite dès lors les délégués qui souhaitent prendre la parole pour exprimer leur point de vue ou pour poser des questions à limiter leur intervention à 2 minutes maximum.

VÉRIFICATION DU QUORUM

Sur la base de la liste de présence des organisations présentes ou représentées – 172 organisations membres de 66 pays – l'Assemblée générale est valablement constituée pour délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour.

CONSTITUTION DU BUREAU

En application des dispositions juridiques et administratives belges, un bureau doit être constitué pour la conduite de toute assemblée générale. La Présidente déclare avoir nommé Antonina GUARRELLA – du Bureau mondial et secrétaire des réunions du Conseil d'administration – à la fonction de secrétaire de l'Assemblée générale 2017. Elle propose la nomination de Tom GITOGO (CIC – Kenya) et de Peter SCHMID (ABZ – Suisse) en qualité de scrutateurs.

La présidente, la secrétaire et les deux scrutateurs constituent le bureau de l'Assemblée générale. La composition du bureau est mise aux voix

La composition du bureau pour l'Assemblée générale 2017 est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

Considérant l'importance du nombre de délégués présents dans la salle pour l'Assemblée générale de l'Alliance, Monique F. LEROUX ne peut qu'y voir là toute la puissance du mouvement coopératif, un mouvement défini par sa diversité, sa capacité de collaborer, son humanité certainement, mais surtout, par sa volonté de participer à la création d'un monde meilleur.

C'est le désir des coopérateurs d'apporter un véritable plus à la vie des gens qui l'a incitée à assumer la présidence de l'Alliance coopérative internationale.

Selon la Présidente, Monique F. LEROUX, il est clair que le monde autour de nous – qui se referme de plus en plus sur lui-même, qui cède si souvent à la défiance intercommunautaire, qui partage difficilement les fruits de la croissance – a besoin plus que jamais des valeurs et des principes coopératifs. L'identité coopérative est le meilleur moteur pour remettre l'économie au service des hommes et des femmes ; et non l'inverse. Le but dernier du développement économique n'est pas de produire de la richesse pour quelques-uns mais d'apporter le bien-être au plus grand nombre possible, en leur donnant la capacité de créer une entreprise, d'avoir un travail convenable et d'être le maître de leur propre avenir.

Cette séquence de priorités est précisément ce qu'apporte le monde coopératif. La voix de la coopération compte.

Les coopératives ont un rôle essentiel à jouer.

Monique F. LEROUX aborde dans son rapport les principaux piliers du plan d'action.

Leadership et économie

La voix coopérative a été entendue par plusieurs institutions internationales (Nations Unies et Union européenne compris) et à l'occasion de divers forums, comme lors des trois éditions du B20 en Turquie, en Chine et en Allemagne. L'Alliance a pris les rênes en proposant des pistes d'action sur l'employabilité, les petites et moyennes entreprises, la santé, l'éducation, l'économie numérique, le développement durable et le commerce. Nous avons favorisé la mise en œuvre des meilleures conditions pour stimuler la croissance des

coopératives, renforcer leur présence et leur voix distincte en résolvant des défis mondiaux. Nous avons promu notre modèle économique auprès des dirigeants politiques et économiques internationaux. Nos recommandations figuraient parmi celles qui ont été présentées au G20.

Grâce à nos efforts collectifs, notre voix fut forte et fut entendue. Notre voix a compté.

Développement durable

Les entreprises coopératives sont localement enracinées mais elles ont aussi un important impact au niveau mondial. Elles génèrent des bénéfices économiques dans une approche qui favorise la protection des citoyens et de notre planète.

L'Alliance a exposé les contributions quotidiennes des coopératives aux ambassadeurs des Nations Unies à l'occasion de la Journée internationale des coopératives 2016. L'ONU a vu la force des coopératives et leur importance pour atteindre les objectifs de développement durable. L'Alliance est devenue le premier groupe économique mondial à s'engager formellement à la réalisation des 17 objectifs des ODD.

Nous l'avons fait à travers plusieurs projets dans plusieurs régions, mais surtout nous avons démontré notre pleine capacité d'intervention lors du dernier Sommet international des coopératives, où nous nous sommes engagés auprès des ambassadeurs des Nations Unies d'en faire notre cheval de bataille en proposant plus de 700 projets.

Nous avons démontré que les coopératives interviennent ensemble :

- pour réduire la pauvreté ;
- pour assurer la durabilité et la sécurité alimentaire ;
- pour produire une énergie propre ;
- pour aider les réfugiés et fournir des services essentiels aux communautés ;
- pour créer des emplois viables ;
- pour soutenir l'égalité des genres.

Les coopératives sont un authentique vecteur de changement pour nos sociétés. Nous devons poursuivre nos actions collectives. Parce que la coopération n'est pas l'affaire d'une personne, parce qu'elle signifie travailler ensemble et que c'est cela qui fera toujours la différence.

Intercoopération

La plus grande force du mouvement coopératif réside dans sa capacité à coopérer les uns avec les autres, à intercoopérer. Le monde change constamment. La technologie évolue à un rythme effréné. Il ne fait aucun doute que chacun d'entre nous peut faire une différence, mais ensemble, nous pouvons aller beaucoup plus vite. Si les meilleurs projets de nos organisations devenaient des projets participatifs, des projets intercoopératifs, nous améliorerions automatiquement notre poids sur les marchés. Le partenariat signé entre l'Alliance et la Commission européenne est un exemple concret des avantages de cette union des forces. Grâce à lui, nous avons renforcé nos actions concertées dans toutes les régions de l'Alliance. Ce partenariat a amélioré notre intercoopération, nous devons maintenant la consolider pour non seulement atteindre les objectifs du « Plan d'action pour une décennie des coopératives », mais aussi pour assurer notre survie.

Ce message d'intercoopération et de partenariat doit également être entendu par les coopératives de premier niveau. Elles font un travail remarquable comme vitrines du modèle coopératif sur la scène mondiale par leur taille et leurs performances. Elles sont en mesure

de dynamiser la notion d'intercoopération en favorisant les réseaux de fournisseurs et les partenaires du mouvement coopératif.

L'intercoopération doit également guider notre point de vue sur la place que la prochaine génération occupera au sein du mouvement coopératif. Nous avons besoin des jeunes et de leur audace, nous avons besoin des talents de demain et nous devons attirer ces futurs jeunes entrepreneurs dans le modèle coopératif. Et nous pourrions mieux le faire et en attirer davantage en renforçant leur présence dans toutes les dimensions de la vie économique et sociale.

Un plan d'action pour réaliser nos ambitions

Chaque membre contribue à sa manière à la puissance du mouvement coopératif. Au cours de son mandat, Monique F. LEROUX a travaillé avec un Conseil d'administration très engagé qui a mené un examen approfondi des actions et des activités de l'Alliance. Les membres du Conseil d'administration ont agi avec humilité et discipline tout au long de cet exercice, ce qui a exigé de la transparence et des discussions franches. Il a abordé un certain nombre de sujets, notamment l'examen de la situation financière, les communications, l'engagement des coopératives primaires et l'adhésion, le tout pour s'assurer que les actions et les priorités de l'Alliance restaient en phase avec les enjeux mondiaux. Au cours de cet exercice, le Conseil d'administration a eu un objectif : défendre le terrain de l'Alliance coopérative internationale et maintenir son expansion. L'expérience et les recommandations des membres du Conseil d'administration ont débouché sur un plan d'action qui a été présenté dans les instances régionales et sectorielles. Le plan a suscité beaucoup de réactions et de commentaires positifs, comme on pouvait s'y attendre compte tenu de notre engagement collectif.

Innovation

Les entreprises coopératives n'ont rien à envier aux autres entreprises. Mais elles doivent relever les mêmes défis que celles-ci sur les marchés. Elles sont obligées de continuer à innover pour y rester compétitives. La coopération est basée sur des principes que nous soutenons fièrement. Notre monde est très compétitif. Les consommateurs recherchent le meilleur prix, la meilleure qualité et la meilleure solution. Si les coopératives peuvent leur offrir, le modèle coopératif pourra briller plus fort et gagner du terrain. Pour ce faire, les coopératives doivent oser ! Oser s'engager dans des projets innovants qui changeront le paysage. Oser s'engager dans les nouvelles technologies. Oser introduire les outils nécessaires pour rejoindre les nouvelles économies. Oser soutenir pleinement les jeunes en leur donnant la place qui leur revient dans nos instances officielles.

L'avenir

Dans notre monde en constante évolution, le rôle de l'Alliance est d'instaurer la confiance. Si elle répond aux besoins de ses membres, elle renforcera sa capacité d'agir et, en fin de compte, renforcera leur contribution à la construction d'un monde meilleur.

Monique F. LEROUX conclut son rapport en disant qu'elle a eu le grand privilège d'accompagner le mouvement coopératif au cours de ces deux dernières années. Elle remercie tous les membres pour leur confiance et pour leur soutien.

Son rapport très complet est suivi d'applaudissements nourris.

NOUVELLE ESTIMATION DU NOMBRE DES MEMBRES

La Présidente fait remarquer que la durabilité de notre mouvement au niveau mondial dépend de notre capacité à rallier plus de coopérateurs. Sur ce point, elle a le plaisir d'informer l'Assemblée générale que, depuis 2015, l'Alliance s'est agrandie de 39 organisations de 32 pays. La liste de ces organisations a été distribuée aux participants. Elle est reproduite ci-dessous

PAYS	ORGANISATIONS
Angola	Cooperativa de Credito Para os Funcionários da Presidência (COOCREFP)
Australie	Business Council of Co-operatives and Mutuals (BCCM)
Bangladesh	Bangladesh Samabaya Bank Limited (BSBL)
Brésil	Cooperativa de Trabalho Médico de Ribeirão Preto (COMERP)
Chili	Cooperativa Abierta de Vivienda Limitada (CONAVICOOP)
Congo (RD)	Coopérative d'Épargne et de Crédit de Nyawera (COOPEC NYAWERA)
Costa Rica	COOPSERVIDORES R.L.
Croatie	Croatian Centre for Co-operative Entrepreneurship (CCCE)
Équateur	Cooperativa de Ahorro y Crédito Rio Bamba Ltda. (COAC RIO BAMBA)
Éthiopie	Oromia Coffee Farmers Co-operative Union Ltd. (OCFCU)
Éthiopie	Awach Savings & Credit Co-operative (ASCCO)
Fiji	Nasinu Land Purchase & Housing Co-operative Limited (NLPHCL)
Ghana	Ghana Co-operative Agricultural Producers & Marketing Association (AGRIC COOP GHANA)
Ghana	Easy Investment Co-op Credit Union Ltd. (EICCU)
Ghana	Ghana Co-operative Council (GCC)
Grèce	Social Solidarity & Regional Development Network (KAPA NETWORK)
Haïti	Union Coopérative de Crédit Agricole et Rural d'Haïti (UNICAGRHI)
Israël	Central Union for Co-operative Initiative in Israel
Japon	Japan Co-op Insurance Consumers' Co-operative Federation (JCIF)
Japon	Japan Co-operative General Research Institute (JC-SOKEN)
Kenya-int	Africa Confederation of Co-operative Savings & Credit Associations (ACCOSCA)
Corée (Rép. de)	Korea Federation of Worker Co-operatives (KFWC)
Maroc	Office du Développement de la Coopération (ODCO)
Népal	Nepal Multipurpose Central Co-operative Union Ltd (NEMCCU)
Niger	Fédération des Coopératives Maraîchères du Niger (FCMN-NIYA)
Palestine	Palestinian Agriculture Co-operative Union (PACU)
Paraguay	Confederacion de Cooperativas Rurales del Paraguay Ltda (CONCOPAR)
Pérou	Cooperativa de Ahorro y Crédito San Martín de Porres Ltda.
Philippines	MASS-SPECC Co-operative Development Center (MASS-SPECC)
Philippines	Federation of Peoples' Sustainable Development Co-operative (FPSDC)
Philippines	Union of Labor Service Co-operative (ULSC)
Philippines	Co-operative Development Authority (CDA)
Arabie Saoudite	Co-operative Societies Council (CSC)
Suisse	Baugenossenschaft mehr als wohnen
Timor oriental	Con-Federation (CNCTL)
Émirats arabes unis	Sharjah Co-operative Society
Royaume-Uni	The Midcounties Co-operative Limited
États-Unis	Co-Bank
Vietnam	Vietnam National Industrial, Handicraft & Commercial Co-operative Enterprises Association (VICCA)

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Monique F. LEROUX rappelle que l'ordre du jour et ses annexes ont été envoyés à tous les membres de l'Alliance 30 jours avant cette réunion.

Elle ajoute que depuis lors, deux autres déclarations – émanant du JCCU du Japon et de l'ICAO, notre organisation sectorielle pour l'agriculture – ont été reçues et devraient être présentées sous le point « Approbation des motions et des résolutions ».

En outre, le Comité des élections a recommandé de modifier l'organisation des votes comme suit :

La phase 1 du processus de vote concernera :

- la nomination de l'auditeur
- l'élection du président
- l'élection des représentants des organisations sectorielles
- l'élection du représentant du réseau de la Jeunesse
- l'élection du représentant du comité de l'égalité des genres

La phase 2 concernera l'élection des membres ordinaires du Conseil d'administration

Pour s'assurer que tous les délégués pourront suivre facilement le fil de la réunion, l'ordre du jour révisé a été distribué dans la salle de réunion.

Monique F. LEROUX soumet à l'approbation de l'Assemblée générale l'ordre du jour intégrant les deux déclarations supplémentaires et la recommandation du Comité des élections.

L'ordre du jour intégrant les deux déclarations supplémentaires et la recommandation du comité des élections est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DES MEMBRES DU 10 OCTOBRE 2016 – QUÉBEC, CANADA

La Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée générale le projet de compte rendu de la réunion du 10 octobre 2016

Le compte rendu de la réunion des membres du 10 octobre 2016 au Québec – Canada – est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

COMPTES 2016 AUDITÉS ET QUITUS À L'AUDITEUR

En l'absence de Kathy BARDSWICK, Greg WALL, Président suppléant du Comité d'audit et des risques, présente les comptes audités de 2016. Sa présentation s'articule autour des résultats financiers 2016, du bilan consolidé, du compte de résultat consolidé et de la projection des cotisations.

Résultats financiers 2016

EN EUROS	2016
Afrique*	-117 391
Amériques*	69 676
Asie & Pacifique*	117 763
Bureau mondial*	148 890
Différence de change totale	64 950
Alliance consolidée	283 888

COOPERATIVES EUROPE	-91 851
50 % des parts de Dotcoop Alliance	137 137
TOTAL	329 174

(*) Avant consolidation

Greg WALL explique que les chiffres donnés sont « avant consolidation ». Cela signifie que leur total n'est pas égal aux comptes consolidés de l'Alliance. Les résultats sont présentés avant la suppression des opérations interentreprises (principalement la différence de change calculée sur les comptes interentreprises avec le Bureau mondial). COOPERATIVES EUROPE – en tant qu'entité juridique distincte – n'a pas été incluse dans les chiffres consolidés.

L'Afrique a enregistré une perte plus importante que prévu parce que les contributions de ses membres sont encore inférieures à ses dépenses.

Les Amériques ont un résultat positif grâce à la réduction des coûts ainsi que l'Asie-Pacifique grâce à des contributions supplémentaires.

La redistribution DotCoop est incluse dans le résultat du Bureau mondial (128 K €). Les comptes annuels 2016 ont clôturé l'exercice 2016 avec un bénéfice de 283.888 euros.

Les comptes consolidés de l'Alliance sont audités par RSM Belgium

Bilan consolidé de l'Alliance¹

Actif en euros	2016	Passif en euros	2016
Immobilisations corporelles	51 916	Fonds propres	781 184
Immobilisations financières	9 135	Réserves	258 087
Montant à recevoir à moins d'un an	3 077 523	Montant payable à plus d'un an	
Investissements actuels	122 037	Montant payable à moins d'un an	2 803 977
Fonds : banque et caisse	3 370 491	Charges à payer et entrées différées	3 336 760
Charges reportées et revenu cumulé	248 906		
	6 880 008		6 880 008

(1) Comprenant le Bureau mondial (Bruxelles), les régions Afrique, Amériques, Asie-Pacifique

Les fonds propres s'améliorent de 301 000 euros par rapport à 2015, grâce au résultat positif. Le Comité d'audit et des risques et le Conseil mondial ont travaillé en étroite collaboration pour améliorer la viabilité financière de l'Alliance.

Bilan consolidé des pertes et profits de l'Alliance¹

	2016
Réunions et ventes de services	306 485
Contributions et subventions	4 234 703
Autres produits d'exploitation	381 869
Revenu total	4 923 057
Redistribution et subsides aux régions	-795 779
Services et autres biens	-1 949 520
Rémunérations, coûts de sécurité sociale, retraites	-1 877 450

Amortissements sur les immobilisations corporelles	-14 416
Montants repris sous dette commerciale	-61 202
Autres charges d'exploitation	-61 114
Total des dépenses	-4 759 481
Résultat d'exploitation	163 576
Résultat financier	115 286
Résultat extraordinaire	5026
Résultat net	283 888

(1) Comprenant le Bureau mondial (Bruxelles), les régions Afrique, Amériques, Asie-Pacifique

Greg WALL fait remarquer que le défi principal de l'Alliance est de trouver des moyens d'augmenter ses revenus. De nombreux coûts ont été réduits et le résultat d'exploitation est proche du budget.

Cotisations des membres

	2014	2015	2016	2017
Cotisations	2 331 386	2 411 394	2 643 788	2 714 943
N ^{bre} de membres	283	290	299	302

La projection des cotisations pour 2017 montre qu'elles n'augmenteront que de 2,7 % par rapport à 2016. Malgré l'augmentation du nombre de membres, ces revenus n'ont pas beaucoup augmenté.

Après cette présentation, la Présidente demande à l'Assemblée générale de voter sur l'approbation des comptes audités 2016.

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité par vote à main levée les comptes 2016 audités.

La Présidente demande à l'Assemblée générale de se prononcer sur la motion visant à donner quitus à l'auditeur de l'Alliance pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice fiscal clôturé le 31 décembre 2016.

L'Assemblée générale donne quitus à l'auditeur de l'Alliance pour l'exercice de son mandat au cours de l'exercice fiscal clôturé le 31 décembre 2016.

ACTIONS ET QUITUS POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La Présidente demande à l'Assemblée générale de voter la motion donnant quitus aux membres du Conseil d'administration de l'Alliance pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice fiscal clôturé le 31 décembre 2016.

L'Assemblée générale vote la motion donnant quitus aux membres du Conseil d'administration de l'Alliance pour l'exercice de leur mandat au cours de l'exercice fiscal clôturé le 31 décembre 2016.

MANDAT DU PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION 2017-2021

Au nom du Conseil d'administration, Jean-Louis BANCEL présente les éléments essentiels du mandat qui a été distribué à tous les membres avec la documentation officielle de l'Assemblée générale 2017.

Il rappelle que l'Assemblée générale de l'Alliance a adopté en octobre 2012 le « Plan d'action pour une décennie des coopératives » qui définissait une orientation stratégique pour le mouvement coopératif et l'Alliance coopérative internationale pour la décennie se terminant en 2020. Pour assurer l'achèvement de ce plan directeur, le Conseil d'administration 2013-

2017 a approuvé un plan d'action comprenant six volets de travail : adhésion, engagement des coopératives primaires, communications, gestion financière et organisation.

Pour ce faire, les nouveaux membres élus du Conseil d'administration seront appelés à revoir la stratégie mondiale, à initier des réformes sur les cotisations et l'attribution des votes, à mettre en place des mandats échelonnés pour une partie du Conseil d'administration et à présenter un rapport d'avancement à l'Assemblée générale 2019.

DÉBAT

Ben REID – de MIDCOUNTIES (Royaume-Uni) et membre du Conseil d'administration de l'Alliance (élu en 2016) – souhaite soutenir ce mandat qui constitue un développement important dans la mise en œuvre de la stratégie de l'Alliance et qui accroît la transparence, le contrôle et la continuité pour renforcer la voix des coopératives et jouer un rôle important en tant que mouvement mondial sur la scène internationale. Il soutient en particulier les termes échelonnés pour que le Conseil d'administration puisse mieux représenter la diversité de notre mouvement, y compris l'égalité des genres.

Martin LOWERY, pour sa part, demande un changement afin de soumettre des propositions lors de l'Assemblée générale de 2018.

Monique F. LEROUX précise qu'un rapport d'avancement sera présenté à la réunion des membres de 2018 mais que les propositions seront soumises à l'Assemblée générale qui se tient tous les deux ans.

La Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée générale le mandat 2017-2021 du prochain Conseil d'administration.

Le mandat 2017-2021 du prochain Conseil d'administration est approuvé à l'unanimité par vote à main levée.

APPROBATION DES AMENDEMENTS AUX STATUTS DE L'ALLIANCE

La Présidente demande au Directeur général d'expliquer les amendements proposés aux Statuts de l'Alliance – Chapitre III, article 15. Ces amendements modifieront également l'article 33 du règlement d'ordre intérieur de l'Alliance.

La proposition consiste à augmenter la représentation sectorielle de 2 à 4 sièges et à inclure le Président du Comité sur l'égalité des genres au sein du Conseil d'administration. Cette proposition a été examinée par le Comité de gouvernance du Conseil d'administration et a été recommandée par l'ensemble de celui-ci.

En conséquence, le nombre de membres du Conseil d'administration passera de 23 à 26.

Composition actuelle du conseil d'administration	Composition future du conseil d'administration
1 président	1 président
4 vice-présidents régionaux	4 vice-présidents régionaux
2 représentants sectoriels	4 représentants sectoriels
1 représentant du Réseau des jeunes coopérateurs	1 représentant du Réseau des jeunes coopérateurs

15 membres ordinaires du Conseil d'administration	15 membres ordinaires du Conseil d'administration
	1 représentant du comité égalité des genres
23 MEMBRES	26 MEMBRES

La Présidente invite l'Assemblée générale à voter globalement pour ces changements. Elle précise que cette proposition nécessite l'approbation de 2/3 des suffrages exprimés.

Les amendements aux statuts de l'Alliance (Chapitre III, article 15) et au règlement d'ordre intérieur (article 33) sont approuvés à l'unanimité par l'Assemblée générale par vote à main levée.

INSTRUCTIONS POUR LE VOTE ÉLECTRONIQUE

Pour la première fois depuis longtemps, les membres votent par voie électronique.

La Présidente demande à Anne SANTAMÄKI, Présidente suppléante du Comité des élections en l'absence de Kathy BARDSWICK, d'expliquer le système qui a été développé et testé par notre région Asie-Pacifique.

Anne SANTAMÄK rappelle que l'élection se déroulera en deux phases.

La phase 1 du processus de vote concernera :

- la nomination de l'auditeur, RSM Belgium
- l'élection du président
- l'élection des représentants des organisations sectorielles
- l'élection du représentant du Réseau des jeunes coopérateurs
- l'élection du représentant du Comité de l'égalité des genres

PRÉSENTATION DES CANDIDATS À LA PRÉSIDENTE

Anne SANTAMÄKI informe l'Assemblée générale que Yogeshwar KRISHNA (Fiji) a retiré sa candidature à la présidence mais qu'il souhaite toujours d'être candidat au Conseil d'administration.

Le seul candidat à la présidence est donc le Dr Ariel GUARCO (Argentine) qui dispose de 7 minutes pour se présenter.

PRÉSENTATION DES CANDIDATS POUR LES ORGANISATIONS SECTORIELLES, LE RÉSEAU DES JEUNES COOPÉRATEURS ET LE COMITÉ POUR L'ÉGALITÉ DES GENRES

Anne SANTAMÄKI précise que María Eugenia PÉREZ ZEA est la représentante du Comité pour l'égalité des genres. Étant donné que la représentante du Comité pour l'égalité des genres est également candidate en qualité de membre ordinaire du Conseil d'administration, le Comité d'élection a modifié les procédures électorales pour enlever des candidats de la phase 1. Les candidats en qualité de membres ordinaires ont été retirés de la liste s'ils ont été élus dans leur catégorie constituante.

Anne SANTAMÄKI ajoute que les candidats des organisations sectorielles, du Réseau des jeunes coopérateurs et du Comité pour l'égalité des genres ne feront pas de présentation. Leur présentation figure dans la documentation officielle de la réunion.

Suite à ces précisions, on procède au vote électronique

L'Assemblée générale est suspendue pendant 45 minutes pour cette phase 1 des élections.

PRÉSENTATION DES CANDIDATS EN TANT QUE MEMBRES ORDINAIRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Avant de donner la parole à Anne SANTAMÄKI, la Présidente invite tous les candidats à l'élection au Conseil d'administration à rester dans les limites des 2 minutes pour leur présentation.

Anne SANTAMÄKI informe l'Assemblée générale qu'il y a 22 candidats pour les 15 postes en qualité de membres ordinaires au Conseil d'administration. M. Mohammadreza RAESI NEJAD, nommé par l'Union centrale des coopératives rurales et agricoles d'Iran (CURACI), a démissionné. En outre, elle rappelle que Maria Eugenia PEREZ ZEA a été retirée de la liste des candidats puisqu'elle a été élue Présidente du Comité pour l'égalité des genres et qu'elle est, par conséquent, représentante de l'égalité des genres au sein du Conseil d'administration.

La liste finale des candidats en tant que membres ordinaires est donc la suivante :

1. Gregory WALL – Capricorn Society Ltd. – Australie
2. Onofre Cezario DE SOUZA FILHO – Organização das Cooperativas Brasileiras (OCB) – Brésil
3. Alexandra WILSSON – Co-operatives and Mutuals Canada (CMC) – Canada
4. Susanne WESTHAUSEN – Kooperationen – Danemark
5. Mesfin GERGER – Awach SACCOS Ltd – Éthiopie
6. Yogeshwar KRISHNA – Nasinu Land Purchase & Housing Co-operative Limited (NLPHCL) – Fiji
7. Marjaana SAARIKOSKI – SOK Corporation – Finlande
8. Florence RAINEIX – Coop FR – France
9. Aditya YADAV – Indian Farmers Fertiliser Cooperative Limited (IFFCO) – Inde
10. Mohammad Ali ZEYGHAMI – Iran Central Chamber of Co-operatives (ICC) – Iran
11. Carlo SCARZANELLA – Associazione Generale Cooperative Italiane (A.G.C.I. Nazionale) – Italie
12. Toru NAKAYA – JA Zenchu (Central Union of Agricultural Co-operatives) – Japon
13. Kamarudin ISMAIL – Malaysian National Cooperative Movement (ANGKASA) – Malaysia
14. Om Devi MALLA – National Cooperative Federation of Nepal – Népal
15. Rebhi BAKER – Palestinian Agricultural Co-operative Union – Palestine
16. Janusz PASZKOWSKI – National Auditing Union of Workers' Co-operatives (NAUWC) – Pologne
17. Dmitry ZUBOV – Central Union of Consumer Societies of the Russian Federation – Russie
18. Kok Kwong KWEK – Singapore National Co-operative Federation (SCNF) – Singapour
19. Anders LAGO – Hsb Riksförbund – Suède
20. Muammer Niksarli – National Cooperative Union of Turkey (NCUT) – Turquie
21. Ben REID – The Midcounties Co-operative – Royaume-Uni
22. Martin LOWERY – National Rural Electric Co-operative Association (NRECA) – États-Unis

M. Yogeshwar KRISHNA et M. Mohammad Ali ZEYGHAMI ne sont pas présents. La Présidente suppléante du Comité des élections rappelle que les procédures de l'Alliance permettent aux candidats absents de se présenter aux élections.

À la lumière de ces explications, les candidats se présentent à la tribune dans l'ordre alphabétique de leur pays.

RÉSULTATS DE LA PHASE 1 DES ÉLECTIONS

Anne SANTAMÄKI annonce les résultats de la phase 1 des élections : 691 suffrages exprimés.

Auditeur

- Le renouvellement du mandat de RSM Belgium est approuvé à la majorité : 691 voix sur 691.

Représentante du Comité sur l'égalité des genres

- Maria Eugenia PÉREZ ZEA est élue par 592 voix sur 691.

Représentant du Réseau des jeunes coopérateurs

- Sébastien CHAILLOU est élu par 638 voix sur 691.

Représentants des organisations sectorielles

- Manuel MARISCAL est élu par 580 voix sur 691.
- Petar STEFANOV est élu par 552 voix sur 691.
- Byeong-won KIM est élu par 541 voix sur 691.
- Isabelle FERRAND est élue par 534 voix sur 691.

Président

- Dr. Ariel GUARCO est élu par 671 voix sur 691.

Monique F. LEROUX félicite Ariel GUARCO, son successeur à la présidence de l'Alliance coopérative internationale et lui donne la parole.

Ariel GUARCO remercie les membres de l'Alliance qui lui ont ainsi donné l'opportunité de la présider pendant les quatre prochaines années. Il fait remarquer qu'il ne pourra bien exercer cette énorme responsabilité qu'avec le soutien de tous ceux qui font partie de ce grand mouvement.

Ce moment, dit-il, a été rendu possible grâce au soutien indéfectible de sa famille, de ses collègues et de tous les membres de la région des Amériques et d'ailleurs. Il dit également sa gratitude envers ses collègues du Conseil d'administration de l'Alliance et aux deux présidentes qui l'ont précédé, Dame Pauline GREEN et Monique F. LEROUX, avec qui il a partagé les dernières années du Conseil d'administration et dont il a ainsi appris beaucoup. Le nouveau Président élu rappelle ce qu'il dit depuis des années et ce qu'il a dit aussi pendant sa campagne.

« Je suis convaincu que le mouvement coopératif mondial a besoin d'une Alliance plus proche de ses membres, qui puisse mieux comprendre quels sont leurs besoins, leurs objectifs et leurs projets futurs, et qui, sur la base de cette meilleure compréhension, peut aider chacun d'entre eux, faciliter leur tâche, les accompagner dans les moments de croissance mais aussi dans les moments difficiles.

Mais nous avons aussi besoin d'une Alliance qui nous relie mieux au reste du monde, à la fois aux organisations de la société civile et aux institutions qui représentent la société au niveau mondial, aux gouvernements et aux organisations intergouvernementales. Une

Alliance avec un plus grand pouvoir d'influence dans les domaines où des décisions importantes sont prises à l'échelle mondiale, des décisions qui ont un impact direct sur la vie de chacune de nos coopératives, sur chacun d'entre nous. Une Alliance qui peut être placée au centre des principaux débats qui se déroulent dans le monde d'aujourd'hui (emploi, environnement, genre, inégalités, paix). Il y a encore une distance importante entre ce que le modèle coopératif apporte concrètement et la marginalité dans laquelle il se trouve toujours dans le débat des idées.

Et enfin, nous avons besoin d'une Alliance qui puisse collaborer avec ses membres à la création d'entreprises, de groupes d'affaires et à différents échanges commerciaux, à l'intérieur et à l'extérieur du mouvement. Cela peut contribuer à créer les conditions nécessaires pour que les coopératives puissent améliorer les normes de qualité de leurs produits ou/et de leurs services afin de rester compétitives sur le marché mondial, leur permettant de faire davantage de meilleures affaires au profit de leurs membres et de la société en général.

Les coopératives sont des entreprises qui ont la double fonction d'être, d'une part, économiquement viables, concurrentielles sur le marché et de le faire de la même manière ou mieux que les entreprises qui n'ont que la rentabilité comme but ultime. Et d'autre part, être socialement responsables, contribuer à travers leur action à l'amélioration de la qualité de vie de nos membres et d'être fidèles à notre principe d'engagement envers la communauté, envers la société dans son ensemble.

Comme je l'ai fait depuis mes débuts dans le mouvement coopératif, je travaillerai avec engagement et force. J'ai compris que tout leadership est une construction collective et qu'il doit donc être géré collectivement. Je suis absolument convaincu que la force inspirante des valeurs et des principes coopératifs est la base pour atteindre nos objectifs.

Nous avons une énorme opportunité de contribuer de manière significative à la construction d'une société plus juste, plus inclusive et plus pacifique. En un mot, l'opportunité de bâtir ce monde meilleur que les Nations Unies nous ont confiée en 2012 ».

En conclusion de son discours, Ariel GUARCO exhorte tous les membres à se joindre à lui pour relever ce défi énorme et passionnant

RATIFICATION DE L'ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

Trois des quatre régions ont élu ou réélu leur président depuis la réunion des membres de 2016. Ces élections sont soumises à la ratification de l'Assemblée générale.

À savoir

- Stanley Charles MUCHIRI, Vice-président pour la région Afrique ;
- LI Chunsheng, Vice-président pour la région Asie-Pacifique ;
- Jean-Louis BANCEL, Vice-président pour la région Europe.

Ces ratifications sont mises au vote

La réélection de Stanley Charles MUCHIRI, comme Président de l'ACI Afrique, la réélection de LI Chunsheng, comme Président de l'ACI Asie-Pacifique et l'élection de Jean-Louis BANCEL, comme Président de COOPERATIVES EUROPE sont ratifiées à l'unanimité par l'Assemblée générale par vote à main levée.

À la suite de ces présentations et des résultats de la phase 1 des élections, le vote électronique a lieu pour les membres du Conseil d'administration.

L'Assemblée générale est suspendue pour 90 minutes.

RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Directeur général commente des diapositives illustrant la structure complexe de l'Alliance qui s'articule autour de :

- 4 régions: Afrique, Amériques, Asie-Pacifique et Europe;
- 8 secteurs: agriculture, industrie, artisanat et services, consommation, pêche, banque, assurance, soins de santé et logement;
- des comités thématiques.

Charles GOULD déclare que la structure de l'Alliance a évolué au fil du temps pour répondre aux besoins des membres et leur permettre de s'impliquer géographiquement et sectoriellement (autour de problématiques propres à leur secteur d'activité) et thématiquement (enjeux importants en recherche, droit, genre et développement). Bien que cela puisse créer des problèmes de gestion en matière d'allocation des ressources et de coordination des agendas, des politiques et des relations avec les médias, l'Alliance est une organisation robuste et dynamique qui accomplit collectivement de grandes choses.

Sans les membres, explique Charles GOULD, il n'y aurait aucun but pour le travail de l'Alliance. En fait, les membres sont le cœur même de l'Alliance.

Le Directeur général commente un graphique montrant l'augmentation du nombre de membres entre 1994 et 2017 et expliquant que l'Alliance est la plus forte et la plus importante de son histoire. Cela s'est traduit par sa crédibilité, en particulier lorsqu'elle a approché les décideurs – au G20 ou à l'ONU – parce qu'elle a pu démontrer qu'elle rassemblait près d'un milliard de personnes et de membres dans plus de 100 pays.

De la même manière, l'Observatoire mondial des coopératives (WCM) a aidé l'Alliance à parler des plus grandes coopératives et à accroître sa crédibilité dans les cercles politiques. Mais l'Alliance n'a jamais écarté les plus petites coopératives, dans les plus petits pays, ce qui a toujours démontré la différence du mouvement coopératif, son souci des moyens de subsistance des personnes, plus que le profit, son engagement à mettre les personnes au centre du développement.

En ce qui concerne le partenariat quinquennal conclu l'année dernière entre l'Alliance et la Commission européenne, le Directeur général souligne qu'il visait à mettre les coopératives au centre du développement international : montrer ce que les coopératives ont déjà fait et font encore, de se développer et de travailler, pour intégrer les coopératives dans les politiques et les programmes de développement. Tous les bureaux régionaux de l'Alliance ont été associés à toutes les étapes de la mise en œuvre de ce partenariat. Dans le même temps, nous avons constaté une coopération plus étroite avec les membres, les organisations de la société civile, les institutions internationales et l'Union européenne. Le but ultime de ce partenariat à la fin de la période de cinq ans – en 2020 – est que les membres de l'Alliance soient mieux placés pour être des acteurs du développement, que les politiques de développement reconnaissent les coopératives et que les coopératives aient la capacité à entreprendre le développement.

Charles GOULD précise que le partenariat ACI-UE ne consiste pas en l'octroi de subventions mais à plaider pour la reconnaissance des coopératives. Ce partenariat vise à former les membres au développement et à renforcer les capacités. L'UE donne 8 millions d'euros pour ce faire à condition que l'Alliance apporte aussi 2 millions d'euros (sur 5 ans pour l'ensemble de notre système). Une grande partie de cette somme provient du temps de travail du personnel qui a été réaffecté, mais l'Alliance devra consacrer une partie de son temps de

travail. L'Alliance a apprécié les membres qui ont soutenu sa campagne sur les objectifs de développement durable.

Le partenariat de l'UE et la campagne ODD de l'Alliance soutiennent l'initiative « Co-ops for 2030 » qui s'articule autour des objectifs de développement durable des Nations Unies. L'objectif de l'Alliance est de démontrer que les coopératives aident chaque jour à atteindre ces objectifs. La plateforme coopsfor2030.coop prend des engagements de la part des coopératives sur leur contribution aux ODD. Les coopératives travaillent dans chacun des 17 domaines d'objectifs et leur engagement envers les ODD est naturel.

Le Directeur général fait ensuite valoir que nous avons déjà identifié la durabilité comme l'un de nos cinq domaines stratégiques de travail dans le « Plan d'action pour une décennie des coopératives » adopté lors de l'Assemblée générale de l'Alliance en 2012.

L'identité est également l'un des 5 piliers du Plan. C'est sur cette base que la nouvelle marque coopérative a été créée. Elle continue à être adoptée dans le monde entier comme une identité graphique partagée de la nature coopérative. De plus, nous sommes entrés dans une relance du domaine .coop grâce à un partenariat avec NCBA. Le domaine .coop prend également de l'ampleur chaque année, parce que de plus en plus de coopératives comprennent la valeur d'un symbole en ligne montrant qu'elles sont coopératives avec toute la bonne volonté qui en découle.

En ce qui concerne le rapport d'activité 2016, Charles GOULD précise que le temps imparti l'empêche d'entrer dans les détails de tout le travail effectué. Il se réfère au rapport annuel mentionné à la page 85 de la documentation officielle. Il salue le travail incroyable des régions et des secteurs dans chacun des cinq domaines stratégiques. Il cite la participation de CO-OPERATIVES HOUSING INTERNATIONAL à Habitat 3; la recherche sur les coopératives et les soins de santé menée par IHCO et le rapport sur l'emploi mené par CICOPA.

Il mentionne que la Commission d'experts sur les capitaux coopératifs a lancé une initiative l'an dernier pour évaluer la faisabilité d'un portail en ligne où les coopératives pourraient accéder à des fonds de démarrage et au capital de croissance. L'Alliance travaille actuellement avec COLAB sur cette étude. Plus d'informations seront disponibles dans les prochains mois.

Charles GOULD souligne une reconnaissance importante que les coopératives ont reçue l'an dernier. L'UNESCO – l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture – a ajouté des coopératives à sa liste du patrimoine culturel immatériel de l'humanité. Il précise que l'UNESCO a établi la liste du patrimoine culturel immatériel en 2003 pour reconnaître que l'expérience humaine n'est pas définie uniquement par des lieux et des monuments concrets mais aussi par des pratiques et des traditions. Les nominations doivent être faites par un état membre et l'Allemagne a plaidé en faveur d'une reconnaissance des coopératives, notant que les coopératives « s'efforcent d'obtenir un développement plus juste des processus de mondialisation ».

Charles GOULD conclut sa présentation en disant que c'était sa dernière occasion de s'adresser à l'Assemblée générale en tant que Directeur général de l'Alliance. En juillet 2017, il a informé le Conseil d'administration qu'il aimerait prendre sa retraite. Il a déclaré que ces 8 dernières années ont été le point culminant de sa carrière, le moment le plus épanouissant de sa vie professionnelle. Il a terminé en remerciant les membres pour cette opportunité.

Monique F. LEROUX remercie le Directeur général pour sa présentation. Elle profite de l'occasion pour reconnaître avec tous les membres le travail que Charles GOULD a réalisé pour le mouvement coopératif mondial.

Charles GOULD est arrivé à l'Alliance coopérative internationale en 2010, il y a 7 ans. Il a apporté une contribution importante à l'Alliance et à ses membres. Il a non seulement coordonné le « Plan d'action pour une décennie des coopératives », mais il lui a également donné une vision. Il a rapidement identifié les actions que l'Alliance devait mettre en œuvre pour créer les meilleures conditions pour assurer sa croissance et sa durabilité.

Il a également conclu le partenariat avec la Commission européenne qui apporte à l'Alliance et à ses organisations régionales un soutien tangible aux membres.

Monique F. LEROUX félicite Charles GOULD pour sa disponibilité et sa manière de gérer des sujets compliqués, complexes et nombreux avec tact et délicatesse. On retiendra aussi de lui sa capacité à unir notre mouvement.

Au nom du Conseil d'administration et de l'ensemble du mouvement coopératif, la Présidente remercie Charles GOULD pour sa précieuse contribution durant son mandat à l'Alliance et lui souhaite les plus grands succès dans ses projets futurs.

L'Assemblée générale fait une ovation debout à Charles GOULD en reconnaissance de son dévouement.

La Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée générale le rapport du Directeur général.

Le rapport du Directeur général est approuvé à l'unanimité à main levée

RATIFICATION DE L'ÉLECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES ORGANISATIONS SECTORIELLES

La Présidente invite l'Assemblée générale à ratifier les élections des organisations sectorielles.

Première ratification : élection de Mr. Im-kweon KIM – Korea National Federation of Fisheries Co-operatives (KNFFC) – au poste de Président d'ICFO (Pêche).

Cette ratification est mise aux votes.

L'élection de Mr. Im-kweon KIM au poste de Président d'ICFO est ratifiée à l'unanimité par l'Assemblée générale par vote à main levée.

Deuxième ratification : élection de Mr. Byeong-Won KIM, National Agriculture Co-operative Federation (Corée) au poste de Président d'ICAO (Agriculture).

Cette ratification est mise aux votes.

L'élection de Mr. Byeong-Won KIM au poste de Président d'ICAO est ratifiée à l'unanimité par l'Assemblée générale par vote à main levée.

Troisième ratification : élection de Mr. Carlos ZARCO, Fundación Espriu (Espagne), au poste de Président d'IHCO (Soins de santé).

Cette ratification est mise aux votes.

L'élection de Mr. Carlos ZARCO au poste de Président d'IHCO est ratifiée à l'unanimité par l'Assemblée générale par vote à main levée.

Quatrième ratification : réélection de Mr. Petar STEFANOV, Consumer Co-operative Union (Bulgarie), au poste de Président de CCW (Consommateurs).

Cette ratification est mise aux votes.

La réélection de Mr. Petar STEFANOV au poste de Président de CCW est ratifiée à l'unanimité par l'Assemblée générale par vote à main levée.

Cinquième ratification : élection de Mr. Anders LAGO, HSB (Suède) au poste de Président de CHI (Logement).

Cette ratification est mise aux votes.

L'élection de Mr. Anders LAGO au poste de Président de CHI est ratifiée à l'unanimité par l'Assemblée générale par vote à main levée.

RATIFICATION DES AMENDEMENTS AUX STATUTS DES RÉGIONS ET SECTEURS

Première ratification : modifications des statuts de l'ACI Afrique – approuvées le 28 octobre 2016 par l'Assemblée régionale. Les principaux changements concernent :

- l'assemblée régionale et les pouvoirs de l'assemblée régionale (article 5 et article 6);
- le directeur régional (article 9);
- les organisations sectorielles et les comités thématiques (article 10).

Cette ratification est mise aux votes

Les modifications des statuts de l'ACI Afrique approuvées en 2016 par l'Assemblée régionale sont ratifiées à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'Alliance par vote à main levée.

Deuxième ratification : modifications apportées aux statuts de CCW – révision datée d'avril 2017. Ces statuts ont été reformulés de manière à assurer la cohérence avec les statuts de l'ACI mais aussi avec la stratégie, les politiques et la composition de l'ACI. Les autres changements portaient sur les organes de gouvernance, l'assemblée générale, le comité exécutif, le président, les vice-présidents et le secrétariat de CCW.

Cette ratification est mise aux votes.

Les modifications apportées aux statuts de CCW sont ratifiées à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'Alliance par un vote à main levée.

Troisième ratification : CICOPA Incorporation en tant qu'entité distincte pour le secteur. La raison principale de cette demande était que le fait de ne pas avoir une personnalité distincte rendait difficile : l'accès au financement externe, la gestion des fonds eu égard à la loi belge en matière fiscale, l'embauche des travailleurs, la gestion de la relation entre CICOPA et le secteur régional qui la gère - CECOP-CICOPA EUROPE.

La résolution de CICOPA Incorporation est ratifiée à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'Alliance par un vote à main levée.

Quatrième ratification : modifications des statuts de CICOPA en tant qu'entité distincte
Cette ratification est mise aux votes.

Les modifications des statuts de CICOPA en tant qu'entité distincte sont ratifiées à l'unanimité par l'Assemblée générale de l'Alliance par un vote à main levée.

Présentation et approbation de la création d'un Comité thématique sur le développement

En l'absence de Pauline GREEN, Anders LAGO est invité à présenter ce point de l'ordre du jour.

Au cours de ces deux dernières années, le Conseil d'administration a examiné le rôle que l'Alliance pourrait jouer en rassemblant la communauté pour le développement coopératif. La crise des réfugiés a certainement été le déclencheur de cette réflexion au sein du Conseil d'administration ce qui le conduit à soumettre à l'Assemblée générale une recommandation pour la création d'un Comité thématique.

Le nom de ce Comité pourrait être « Plateforme du développement coopératif international de l'ACI ».

L'objectif de cette plateforme serait de promouvoir et de soutenir le lancement et le développement d'activités de développement coopératif au sein et entre les organisations de développement coopératif, de manière à renforcer leur collaboration ainsi que leur efficacité sociale et économique. La plateforme servirait de forum de discussions, d'échanges d'expériences et de connaissances sur les questions relatives au développement coopératif international, de promotion du modèle coopératif auprès des acteurs du développement et des institutions internationales, ainsi qu'à la coopération au sein des programmes et partenariats de développement

La Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée générale la création d'un comité thématique sur le développement.

La création d'un Comité thématique sur le développement est approuvée à l'unanimité par vote à main levée.

RÉSOLUTION SUR LA PLATEFORME DES COOPÉRATIVES

La Présidente invite Mr. Ed MAYO de CO-OPERATIVES UK et Mme Judy ZIEWACZ de NCBA à présenter la résolution sur la Plateforme des coopératives.

Une nouvelle génération d'entreprises émerge en ligne. En raison de l'orientation étroite de ces marchés sur les modèles d'entreprise dirigés par les investisseurs, le potentiel extraordinaire des modèles coopératifs ancrés dans la participation et l'égalité pourrait ne pas être réalisé. Les pionniers des entreprises démocratiques sur les marchés numériques, y compris les modèles émergents de plateformes de coopératives fonctionnant conformément aux valeurs et aux principes internationaux fondamentaux, devraient être félicités. De même pour les coopératives qui soutiennent activement la prise de risque de cette nouvelle génération d'entrepreneurs coopératifs, à travers le partage d'informations, la promotion et des partenariats financiers et commerciaux appropriés.

L'appel approuvé par les dirigeants des coopératives mondiales plus tôt cette année pour Twitter, qui compte 328 millions d'utilisateurs actifs dans le monde entier, afin d'explorer la possibilité d'une appropriation coopérative du service au fil du temps devrait être réaffirmé. À cet effet, une résolution a attiré le soutien de petits actionnaires de la société lors de son Assemblée générale annuelle de mai 2017 à San Francisco. Les coopératives du monde entier sont donc encouragées à se mobiliser pour soutenir cette action et les actions connexes, en tant que mouvement mondial visant à faire en sorte que les futures entreprises numériques puissent être des entreprises coopératives.

La Présidente soumet à l'approbation de l'Assemblée générale la résolution sur la Plateforme des coopératives

L'Assemblée générale approuve à l'unanimité la résolution sur la Plateforme des coopératives par vote à main levée.

APPEL AU SOUTIEN DE LA CAMPAGNE DE SIGNATURE DE HIBAKUSHA INTERNATIONAL

La Présidente invite Elich HONDA à présenter la campagne de signature de Hibakusha International.

Le Japon a subi la dévastation des bombardements atomiques d'Hiroshima et de Nagasaki. Les citoyens Japonais estiment qu'ils ont le devoir collectif de se souvenir et de veiller à ce que cela ne se reproduise plus.

Depuis les années 1950, les membres des coopératives japonaises se sont associés à ce mouvement citoyen pour se souvenir et appeler, pour le bien des générations futures, un monde sans armes nucléaires.

En avril 2016, ils ont lancé « l'Appel d'Hibakusha » – une campagne de signature – pour transmettre leur opinion au monde. 5,15 millions de signatures dans 42 pays – dont des lauréats du prix Nobel de la paix (membres de la Campagne internationale pour l'abolition des armes nucléaires (ICAN) – ont été recueillis et transmis à l'Assemblée générale des Nations Unies.

Mr. Elich HONDA demande aux membres de se joindre à la « Campagne Hibakusha ». C'est ici <http://hibakusha-appel.nt/english.html>.

ICAO : CAMPAGNE DE SIGNATURE

La Présidente invite M. Byeong-Won KIM à présenter la campagne de signatures d'ICAO

Mr. Byeong-Won KIM explique que NONGHYUP fait campagne pour introduire les valeurs des coopératives agricoles dans la Constitution coréenne. L'agriculture poursuit des objectifs multiples et a plusieurs dimensions différentes, par exemple la sécurité alimentaire, la préservation de l'environnement et le développement communautaire. Par conséquent, ICAO soutient les efforts de NONGHYUP qui essaie que la Constitution coréenne reflète l'importance de l'agriculture.

Mr. Byeong-Won KIM appelle tous les délégués à adhérer à cette campagne.

RÉSULTATS DE LA PHASE 2 DES ÉLECTIONS

Avant de donner lecture des résultats de la phase 2 des élections, Monique F. LEROUX souhaite souligner l'excellent et – parfois – difficile travail réalisé par tous les membres du Conseil d'administration.

Elle remercie tous ces membres pour leurs contributions à l'avancement des objectifs de l'Alliance coopérative internationale et, en particulier, les membres sortants du Conseil d'administration :

- Akira BANZAI

- Anne SANTAMÄKI
- Won-Byung CHOI
- Eudes de FREITAS AQUINO
- SEAH Kian Peng
- Kathy BARDSWICK
- Gabriela Ana BUFFA

Anne SANTAMÄKI donne ensuite la parole à Denyse GUY, du Mouvement coopératif canadien, qui souhaite rendre un hommage à la Présidente sortante, Monique F. LEROUX.

Après la projection d'une vidéo honorant l'engagement de Monique F. LEROUX, Anne SANTAMÄKI annonce les résultats de la phase 2 des élections ; à savoir les élections des 15 membres ordinaires du Conseil d'administration. Elle précise que 696 suffrages ont été exprimés.

1. Aditya YADAV – Inde	627 voix
2. Toru NAKAYA – Japon	611 voix
3. Martin LOWERY – États-Unis	559 voix
4. Alexandra WILSSON – Canada	524 voix
5. Carlo SCARZANELLA – Italie	517 voix
6. Onofre Cezario DE SOUZA FILHO – Brésil	515 voix
7. Ben REID – Royaume-Uni	497 voix
8. Kamarudin ISMAIL – Malaisie	461 voix
9. Anders LAGO – Suède	456 voix
10. Gregory WALL – Australie	450 voix
11. Marjaana SAARIKOSKI – Finlande	448 voix
12. Florence RAINEIX – France	446 voix
13. Kok Kwong KEK – Singapour	439 voix
14. Susanne WESTHAUSEN – Danemark	434 voix
15. Om Devi MALLA – Népal	401 voix
16. Mohammad Ali ZEYGHAMI – Iran	361 voix
17. Muammer Niksarli – Turquie	345 voix
18. Dmitry ZUBOV – Russie	318 voix
19. Janusz PASZKOWSKI – Pologne	310 voix
20. Rebhi BAKER – Palestine	92 voix
21. Mesfin GERGER – Éthiopie	43 voix
22. Yogeshwar KRISHNA – Fiji	32 voix

Monique F. LEROUX clôture l'Assemblée générale 2017 en remerciant à nouveau tous les délégués, ANGKASA pour son soutien exceptionnel dans l'organisation de cette série d'événements à Kuala Lumpur et l'équipe de l'Alliance pour son travail remarquable.

Elle passe ensuite le relais à Ariel GUARCO en lui réitérant ses félicitations.

L'Assemblée générale 2017 est ajournée à 15 heures.

PROPOSITION

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	
MODIFICATIONS PROPOSÉES	



11. Comptes audités de 2017

Résultats financiers pour 2017

en EUR	2017	2016
AFRIQUE *	45,710	-117,391
AMÉRIQUES *	-6,136	69,676
ASIE-PACIFIQUE *	70,920	117,763
BUREAU MONDIAL *	208,899	148,890
ALLIANCE CONSOLIDÉE	323,924	283,888
COOPÉRATIVES EUROPE	97,537	-91,851
50 % ALLIANCE DOTCOOP	94,615	137,137
TOTAL	516,076	329,174

* Avant consolidation

Bilan Comptable Consolidé de l'Alliance (1)

Actifs en EUR	2017	Passif en EUR	2017
Immobilisations corporelles	70,914	Capitaux propres	1,045,154
Immobilisations financières	127,594	Provisions	-
Créances à un an au plus	3,066,176	Montants à payer à plus d'un an	-
Investissements courants	109,785	Dettes à un an au plus	3,610,444
Avoirs en banque et encaisse	3,823,876	Charges cumulées et revenu différé	2,844,577
Revenu différé et revenu accumulé	301,830		7,500,175
	7,500,175		

(1) Comprenant le Bureau mondial (Bruxelles) et les régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique

Compte de Résultat Consolidé de l'Alliance (1)

en EUR	2017	2016
Réunions et Ventes de services	685,566	306,485
Contributions et accords	4,266,921	4,234,703
Autres produits d'exploitation	428,612	381,869
Revenu total	5,381,099	4,923,057
Redistribution et soutien des régions	-929,383	-795,779
Services et autres produits	-1,913,821	-1,949,520
Rémunérations, charges sociales et retraites	-2,056,601	-1,877,450
Amortissement des immobilisations corporelles	-39,239	-14,416
Réductions de valeur sur créances commerciales	-20,078	-61,202
Autres charges d'exploitation	-85,024	-61,114
Dépenses totales	-5,044,146	-4,759,481
Résultat d'exploitation	336,953	163,576
Résultat financier	-8,795	115,286
Résultat exceptionnel	-4,234	5,026
Résultat net	323,924	283,888

(1) Comprenant le Bureau mondial (Bruxelles) et les régions Afrique, Amériques et Asie-Pacifique

Rapport du Commissaire



ALLIANCE COOPERATIVE INTERNATIONALE AISBL

RAPPORT DU COMMISSAIRE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE SUR LES COMPTES ANNUELS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2017

Dans le cadre du contrôle légal des comptes annuels de l'association internationale Alliance Coopérative Internationale (l' « association internationale »), nous vous présentons notre rapport du commissaire. Celui-ci inclut notre rapport sur l'audit des comptes annuels ainsi que notre rapport sur les autres obligations légales et réglementaires de communication incombant au commissaire. Ces rapports constituent un ensemble et sont inséparables.

Nous avons été nommés en tant que commissaire par l'assemblée générale des membres du 17 novembre 2017, conformément à la proposition de l'organe de gestion. Notre mandat de commissaire vient à échéance à la date de l'assemblée générale des membres délibérant sur les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2019. Nous avons exercé le contrôle légal des comptes annuels de l'association internationale Alliance Coopérative Internationale durant quatre exercices consécutifs.

RAPPORT SUR L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Opinion sans réserve

Nous avons procédé au contrôle légal des comptes annuels de l'association internationale, comprenant le bilan au 31 décembre 2017, ainsi que le compte de résultats pour l'exercice clos à cette date et l'annexe, dont le total du bilan s'élève à € 7.500.174,44 et dont le compte de résultats se solde par un résultat positif de l'exercice de € 323.923,81.

À notre avis, ces comptes annuels donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'association internationale au 31 décembre 2017, ainsi que de ses résultats pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Fondement de l'opinion sans réserve

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous nous sommes conformés à toutes les exigences déontologiques qui s'appliquent à l'audit des comptes annuels en Belgique, en ce compris celles concernant l'indépendance.

AUDIT | TAX | CONSULTING

RSM InterAudit is a member of the RSM network and trades as RSM. RSM is the trading name used by the members of the RSM Network. Each member of the RSM network is an independent accounting and consulting firm which practices in its own right. The RSM network is not itself a separate legal entity in any jurisdiction.

RSM InterAudit Srl⁽¹⁾ - réviseurs d'entreprises - Siège social : chaussée de Waterloo 1151 - B 1180 Bruxelles
interaudit@rsmbelgium.be - TVA BE 0436.391.122 - RPM Bruxelles - ⁽²⁾ Société civile à forme commerciale

Member of RSM Toelen Cats Dupont Koevoets - Offices in Aalst, Antwerp, Brussels, Charleroi, Mons and Zaventem



Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de l'association internationale, les explications et informations requises pour notre audit.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Paragraphe relatif à d'autres points

La perte reportée de 605.889,37 Eur est passée à 281.965,56 Eur suite au résultat positif de l'année 2017, ce qui améliore le fonds social à concurrence de 323.923,81 Eur.

L'AISBL reçoit des subsides auxquels des conditions sont liées. Tous les subsides n'ont pas encore été soumis à des contrôles par les autorités compétentes.

Responsabilités de l'organe de gestion relatives aux comptes annuels

L'organe de gestion est responsable de l'établissement des comptes annuels donnant une image fidèle conformément au référentiel comptable applicable en Belgique, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à l'organe de gestion d'évaluer la capacité de l'association internationale à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si l'organe de gestion a l'intention de mettre l'association internationale en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il ne peut envisager une autre solution alternative réaliste.

Responsabilités du commissaire relatives à l'audit des comptes annuels

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport du commissaire contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes ISA permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA et tout au long de celui-ci, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- ▶ nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définissons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'association internationale;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par l'organe de gestion, de même que des informations les concernant fournies par ce dernier;



- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'application par l'organe de gestion du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'association internationale à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport du commissaire sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport du commissaire. Cependant, des situations ou événements futurs pourraient conduire l'association internationale à cesser son exploitation;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels et évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière telle qu'ils en donnent une image fidèle.

Nous communiquons à l'organe de gestion notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus, ainsi que les constatations importantes relevées lors de notre audit, y compris toute faiblesse significative dans le contrôle interne.

RAPPORT SUR LES AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES ET RÉGLEMENTAIRES DE COMMUNICATION INCOMBANT AU COMMISSAIRE

Responsabilités de l'organe de gestion

L'organe de gestion est responsable du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à la tenue de la comptabilité, ainsi que du respect de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, et des statuts de l'association internationale.

Responsabilités du commissaire

Dans le cadre de notre mandat et conformément à la norme belge complémentaire aux normes internationales d'audit (ISA) applicables en Belgique, notre responsabilité est de s'assurer du respect de certaines dispositions de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes et des statuts, ainsi que de faire rapport sur ces éléments.

Mentions relatives à l'indépendance

- ▶ Notre cabinet de révision et notre réseau n'ont pas effectué de missions incompatibles avec le contrôle légal des comptes annuels et sont restés indépendants vis-à-vis de l'association internationale au cours de notre mandat.
- ▶ Les honoraires relatifs aux missions complémentaires compatibles avec le contrôle légal des comptes annuels visées à l'article 17 de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes, qui se réfère à l'article 134 du Code des sociétés, ont correctement été ventilés et valorisés dans l'annexe des comptes annuels.



Autres mentions

- ▶ Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- ▶ Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou de la loi du 27 juin 1921 sur les associations sans but lucratif, les fondations, les partis politiques européens et les fondations politiques européennes.

Zaventem, 6 juillet 2018

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'JF Nobels', is written over the typed name.

RSM INTERAUDIT SCRL
COMMISSAIRE
REPRÉSENTÉE PAR
JEAN-FRANÇOIS NOBELS

Comptes Annuels 2017

201				1	EUR	
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	U.	D.	A-asbl 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS (2 décimales)

DENOMINATION : *.....Alliance cooperative internationale.....*Forme juridique : *.....Association internationale sans but lucratif.....*Adresse : *.....Avenue Milcamps.....* N° : *.....105.....* Boîte : *.....*Code postal : *.....1030.....* Commune : *.....Schaerbeek.....*Pays : *.....Belgique.....*Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de *.....Bruxelles francophone.....*Adresse Internet * : *.....*Numéro d'entreprise **BE 0535.539.869**DATE **07 / 06 / 2013** du dépôt de l'acte constitutif OU du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts.COMPTES ANNUELS approuvés par l'assemblée générale** du **21 / 10 / 2018**et relatifs à l'exercice couvrant la période du **01 / 01 / 2017** au **31 / 12 / 2017**Exercice précédent du **01 / 01 / 2016** au **31 / 12 / 2016**

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont / ne sont pas*** identiques à ceux publiés antérieurement

LISTE COMPLÈTE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'association ou de la fondation des ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES et, le cas échéant, du représentant en Belgique de l'association étrangère

Jean-Louis BANCEL
Rue de la Glacière 16, 75013 Paris, FranceAdministrateur
17/11/2017 - 17/11/2021Stanley Charles Muchiri NDONGA
Thika 1664, Nairobi, KenyaAdministrateur
17/11/2017 - 17/11/2021Ramon IMPERIAL ZUNIGA
Calle Oro 156, La Valenciana Irapuato Guanajuato, MexiqueAdministrateur
17/11/2017 - 17/11/2021Chunsheng LI
Fuxingmennei Street 45, Xicheng District Beijing, ChineAdministrateur
17/11/2017 - 17/11/2021Dirk LENHOFF
Heidebergenstr 47, Bonn, AllemagneAdministrateur
04/11/2013 - 04/11/2017Akira BANZAI
Ota Gosen-Shi 1-7-1, 959-182 Niigata, JaponAdministrateur
04/11/2013 - 04/11/2017

Documents joints aux présents comptes annuels :

Nombre total de pages déposées: 22 Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet : ~~5.2.2.5.2.3.5.4.5.6.8~~Signature
(nom et qualité)Signature
(nom et qualité)

* Mention facultative.

** Par le conseil d'administration dans le cas d'une fondation / par l'organe général de direction dans le cas d'une association internationale sans but lucratif.

*** Biffer la mention inutile.

OCR9002

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 1.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

Won-Byung CHOI Bihwadong-gil Angang-eup 22-6, . Gyeongju-si Gyeongsangbuk-do, République de Corée	Administrateur 04/11/2013 - 04/11/2017
Eudes DE FREITAS AQUINO Av Sao Joao 751, . Sao Judas Piracicaba-SP, Brésil	Administrateur 04/11/2013 - 04/11/2017
Ariel GUARCO Rivadavia Street 1445, . Coronel Pringles Buenos Aires, Argentine	Président du Conseil d'Administration 17/11/2017 - 17/11/2021
Jan Anders LAGO Ovre Torekallgatan 31, S-151 3 Sodertalje, Suède	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Monique LEROUX Avenue Pagnuelo 80, . Outremont Québec, Canada	Administrateur 04/11/2013 - 04/11/2017
Martin LOWERY Philadelphia Avenue 612, . Chicago Illinois, Etats-Unis	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Anne SANTAMAKI Laivapojankatu 3 F 1, 00180 Helsinki, Finlande	Administrateur 04/11/2013 - 04/11/2017
Carlo SCARZANELLA Via dei Cipressi n5/b, 54038 Montignoso, Italie	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Kian Peng SEAH Ripley Crescent 66, 556238 Singapore, Singapour	Administrateur 04/11/2013 - 04/11/2017
Petar STEFANOV Planinitza Street 6, . Sofia, Bulgarie	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Gregory WALL Keane Street 22, 6011 Peppermint Grove, Australie	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Kathy BARDSWICK Hampton Court 3157, L7N 1C1 Burlington Ontario, Canada	Administrateur 04/11/2013 - 04/11/2017
Gabriela ANA BUFFA Jualian Alvarez 247, . Ciudad Autonoma de Buenos Aires, Argentine	Administrateur 04/11/2013 - 04/11/2017
Bennett REID Poulhouse Farm - Hockley Brook Lane - Belbroughton . boîte ., Royaume-Uni	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Dimitry ZUBOV UL. Gilyarovskogo 57 boîte Building 1, , Russie	Administrateur 10/10/2016 - 04/11/2017
Aditya YADAV Vikramaditya Marg 7-8, , Inde	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Byeong-Won KIM Seamunan-ro Jung-gu 16, . Seoul, République de Corée	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Manuel MARISCAL SIGÜENZA CA Hermano Secundino Bajo G-11 5, 41003 Sevilla, Espagne	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Isabelle FERRAND Boulevard Malesherbes 167, 75017 Paris, France	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Sébastien CHAILLOU Saint Luc 2, 75018 Paris, France	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Maria-Eugenia PEREZ ZEA Calle 10 boîte 28-70, AP 401 Poblado, Medellin, Antioquia, Colombie	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021
Toru NAKAYA Nakamisu Tanabe-shi 270, 646--0215 Wakayama Prefecture, Japon	Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021

First - A-asbl2017 - 2 / 22

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 1.1

LISTE DES ADMINISTRATEURS ET COMMISSAIRES (suite de la page précédente)

<i>Alexandra WILSSON Blackburn Ave 50, ON KN 8A5 Ottawa, Canada</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Onofre Cézario DE SOUZA FILHO Avenida Presidente Marques 745, AP 1401 Ed Fontana D Cuiaba, AP</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Kamarudin ISMAIL Jalan BM1/1 Bayan Close Bukit Mahkota 30, 43000 Kajang, Belgique</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Marjaana SAARIKOSKI Graniittitie 7 as 13, 00710 Helsinki, Finlande</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Florence RAINEIX Avenue de Villars 7, 75075 Paris, France</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Kok Kwong KWEK Marshall Road 107, , Singapour</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Susanne WESTHAUSEN Gasvaerksvej 9 boîte 3th, 1656 Copenhague, Danemark</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>Om Devi MALLA New Baneshwor 10, . Kathmandu, Népal</i>	<i>Administrateur 17/11/2017 - 17/11/2021</i>
<i>RSM InterAudit Sc Sprl N°: BE 0436.391.122 Lozenberg 22b2, 1932 Sint-Stevens-Woluwe, Belgique N° de membre: B00091</i>	<i>Commissaire 17/11/2017 - 17/11/2020</i>
<i>Représenté(es) par:</i>	
<i>Jean-François Nobels N° de membre: A01360</i>	

N° BE 0535.539.869

A-asbl 1.2

MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT

Mentions facultatives :

- dans le cas où des comptes annuels ont été vérifiés ou redressés par un expert-comptable externe ou par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire, peuvent être mentionnés ci-après : les nom, prénoms, profession et domicile de chaque expert-comptable externe ou réviseur d'entreprises et son numéro de membre auprès de son Institut ainsi que la nature de sa mission :

- A. La tenue des comptes de l'association ou de la fondation,
- B. L'établissement des comptes annuels,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

- si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

Nom, prénoms, profession, domicile	Numéro de membre	Nature de la mission (A, B, C et/ou D)
BDO Experts Comptables - Accountants SCRL N°: BE 0448.895.115 Da Vincilaan 9 boîte E6, 1930 Zaventem, Belgique	2232213EF07	AB
Représenté(es) par: Vincent van den Bulck (Expert-comptable)	8605 2 F 67	

First - A-asbl2017 - 4 / 22

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 2.1

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	198.507,32	61.051,30
Frais d'établissement		20		
Immobilisations incorporelles	5.1.1	21	62.875,63	
Immobilisations corporelles	5.1.2	22/27	8.037,87	51.915,85
Terrains et constructions		22		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		22/91		
Autres		22/92		
Installations, machines et outillage		23		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		231		
Autres		232		
Mobilier et matériel roulant		24	8.037,87	8.820,49
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		241	6.293,18	8.820,49
Autres		242	1.744,69	
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété		261		
Autres		262		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		43.095,36
Immobilisations financières	5.1.3/ 5.2.1	28	127.593,82	9.135,45
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	7.301.667,12	6.818.957,31
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		2915		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		16.531,22
Stocks		30/36		
Commandes en cours d'exécution		37		16.531,22
Créances à un an au plus		40/41	3.066.177,36	3.077.522,89
Créances commerciales		40	2.326.038,52	2.658.608,28
Autres créances		41	740.138,84	418.914,61
dont créances non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		415		
Placements de trésorerie	5.2.1	50/53	109.784,52	122.036,86
Valeurs disponibles		54/58	3.823.875,68	3.370.491,50
Comptes de régularisation		490/1	301.829,56	232.374,84
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	7.500.174,44	6.880.008,61

First - A-asbl2017 - 5 / 22

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 2.2

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
FONDS SOCIAL(+)/(-)		10/15	1.045.154,17	781.184,32
Fonds de l'association ou de la fondation(+)/(-)		10	1.327.119,73	1.387.073,69
Patrimoine de départ(+)/(-)		100	1.327.119,73	1.387.073,69
Moyens permanents		101
Plus-values de réévaluation		12
Fonds affectés	5.3	13
Résultat positif (néгатif) reporté(+)/(-)		14	-281.965,56	-605.889,37
Subsides en capital		15
PROVISIONS	5.3	16	258.087,00
Provisions pour risques et charges		160/5	258.087,00
Provisions pour subsides et legs à rembourser et pour dons avec droit de reprise		168
DETTES		17/49	6.455.020,27	5.840.737,29
Dettes à plus d'un an	5.4	17
Dettes financières		170/4
Etablissements de crédit, dettes de location-financement et dettes assimilées		172/3
Autres emprunts		174/0
Dettes commerciales		175
Acomptes reçus sur commandes		176
Autres dettes		179
Productives d'intérêts		1790
Non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		1791
Cautionnements reçus en numéraire		1792
Dettes à un an au plus	5.4	42/48	3.610.443,58	2.803.977,49
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42
Dettes financières		43
Etablissements de crédit		430/8
Autres emprunts		439
Dettes commerciales		44	161.013,00	166.740,75
Fournisseurs		440/4	161.013,00	166.740,75
Effets à payer		441
Acomptes reçus sur commandes		46
Dettes fiscales, salariales et sociales		45	107.831,01	71.251,15
Impôts		450/3	1.612,87	19.082,71
Rémunérations et charges sociales		454/9	106.218,14	52.168,44
Dettes diverses		48	3.341.599,57	2.565.985,59
Obligations et coupons échus, subsides à rembourser et cautionnements reçus en numéraire		480/8
Autres dettes productives d'intérêts		4890	286.598,16
Autres dettes non productives d'intérêts ou assorties d'un intérêt anormalement faible		4891	3.055.001,41	2.565.985,59
Comptes de régularisation		492/3	2.844.576,69	3.036.759,80
TOTAL DU PASSIF		10/49	7.500.174,44	6.880.008,61

First - A-asbl2017 - 6 / 22

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 3

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Produits et charges d'exploitation				
Marge brute d'exploitation(+)/(-)		9900	2.537.894,70	2.181.120,20
Ventes et prestations*		70/74
Chiffre d'affaires*		70
Cotisations, dons, legs et subsides*(+)/(-)		73
Approvisionnements, marchandises, services et biens divers*(+)/(-)		60/61
Rémunérations, charges sociales et pensions(+)/(-)	5.5	62	2.056.600,59	1.877.449,65
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	39.239,40	14.415,50
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)(+)/(-)		631/4	20.078,10	61.201,87
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises)(+)/(-)		635/8	-258.087,00
Autres charges d'exploitation		640/8	343.111,46	61.113,96
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration(-)		649
Résultat positif (négatif) d'exploitation(+)/(-)		9901	336.952,15	166.939,22
Produits financiers	5.5	75	143.395,45	291.101,21
Charges financières(+)/(-)	5.5	65	152.189,84	175.815,33
Résultat positif (négatif) courant(+)/(-)		9902	328.157,76	282.225,10
Produits exceptionnels		76	14.517,99	7.926,36
Charges exceptionnelles(+)/(-)		66	18.751,94	6.264,40
Résultat positif (négatif) de l'exercice(+)/(-)		9904	323.923,81	283.887,06

* Mention facultative.

First - A-asbl2017 - 7 / 22

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 4

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Résultat positif (néгатif) à affecter(+)/(-)	9906	-281.965,56	-605.889,37
Résultat positif (néгатif) de l'exercice à affecter(+)/(-)	9905	323.923,81	283.887,06
Résultat positif (néгатif) de l'exercice antérieur reporté(+)/(-)	14P	-605.889,37	-889.776,43
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2
sur les fonds de l'association ou de la fondation	791
sur les fonds affectés	792
Affectations aux fonds affectés	692
Résultat positif (néгатif) à reporter(+)/(-)	(14)	-281.965,56	-605.889,37

First - A-asbl2017 - 8 / 22

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 5.1.1

ANNEXE

ETAT DES IMMOBILISATIONS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8029	40.676,00	
Cessions et désaffectations	8039	
Transferts d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8049	43.095,36	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8059	83.771,36	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
	8129P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actés	8079	20.895,73	
Repris	8089	
Acquis de tiers	8099	
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8109	
Transférés d'une rubrique à une autre(+)/(-)	8119	
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8129	20.895,73	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(21)	62.875,63	

First - A-asbl2017 - 9 / 22

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 5.1.2

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199P	xxxxxxxxxxxxxxxx	132.622,39
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8169	17.923,59	
Cessions et désaffectations	8179	869,97	
Transferts d'une rubrique à une autre	8189	-43.095,36	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8199	106.580,65	
Plus-values au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actées	8219		
Acquises de tiers	8229		
Annulées	8239		
Transférées d'une rubrique à une autre	8249		
Plus-values au terme de l'exercice	8259		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice			
Mutations de l'exercice			
Actés	8279	18.343,67	
Repris	8289		
Acquis de tiers	8299		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8309	507,43	
Transférés d'une rubrique à une autre	8319		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8329	98.542,78	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(22/27)	8.037,87	
DONT			
Appartenant à l'association ou à la fondation en pleine propriété	8349	6.293,18	

First - A-asbl2017 - 10 / 22

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 5.1.3

	Codes	Exercice	Exercice précédent
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395P	xxxxxxxxxxxxxxxx	9.135,45
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8365	118.458,37	
Cessions et retraits	8375	
Transferts d'une rubrique à une autre	8385	
Autres mutations	8386	
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8395	127.593,82	
Plus-values au terme de l'exercice	8455P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8415	
Acquises de tiers	8425	
Annulées	8435	
Transférées d'une rubrique à une autre	8445	
Plus-values au terme de l'exercice	8455
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice			
Actées	8475	
Reprises	8485	
Acquises de tiers	8495	
Annulées à la suite de cessions et retraits	8505	
Transférées d'une rubrique à une autre	8515	
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8525
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555P	xxxxxxxxxxxxxxxx
Mutations de l'exercice	8545	
Montants non appelés au terme de l'exercice	8555	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	(28)	127.593,82	

First - A-asbl2017 - 11 / 22

N° BE 0535.539.869

A-asbl 5.2.1

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS**PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES SOCIÉTÉS**

Sont mentionnées ci-après, les sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient une participation (comprise dans la rubrique 28 de l'actif) ainsi que les autres sociétés dans lesquelles l'association ou la fondation détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 28 et 50/53 de l'actif) représentant au moins 10% du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les sociétés de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+) ou (-) (en unités)	
<i>Universidad Fundepos Alma Mater Entreprise étrangère Frente al Puente Juan Pablo II 1, 2000 San JOSE, Costa Rica</i>							
<i>actions</i>	0	2,45	0,0		EUR	0,00	0,00
<i>DotCooperation LLC Entreprise étrangère Eye Street NW 1775 boîte 8th, DC 20006 Washington, Etats-Unis</i>							
<i>Participations</i>	0	50,0	0,0	31/12/2017	USD	352.604,00	232.368,00

First - A-asbl2017 - 12 / 22

Nr. **BE 0535.539.869**

A-asbl 5.3

ETAT DES FONDS AFFECTÉS ET PROVISIONS

ÉTAT DES FONDS AFFECTÉS

Règles d'évaluation adoptées pour la détermination des montants affectés

Les fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du conseil d'administration.

PROVISIONS

Ventilation de la rubrique 160/5 du passif si celle-ci représente un montant important

.....

Ventilation de la rubrique 168 du passif si celle-ci représente un montant important

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 5.5

RÉSULTATS**PERSONNEL ET FRAIS DE PERSONNEL**

Travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui sont inscrits au registre général du personnel

Codes	Exercice	Exercice précédent
9086	8	7
9087	7,2	4,5
9088	9.635	7.619

Frais de personnel

Rémunérations et avantages sociaux directs	620	1.650.792,98	1.363.843,49
Cotisations patronales d'assurances sociales	621	284.476,48	360.576,20
Primes patronales pour assurances extralégales	622	27.122,61	43.611,16
Autres frais de personnel	623	94.208,52	109.418,80
Pensions de retraite et de survie	624

RÉSULTATS FINANCIERS

Intérêts intercalaires portés à l'actif	6503
Montant de l'escompte à charge de l'association ou de la fondation sur la négociation de créances	653
Montant par solde des provisions à caractère financier constituées (utilisées ou reprises)	656

First - A-asbl2017 - 14 / 22

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 5.7

RELATIONS AVEC LES ENTITÉS LIÉES, LES ADMINISTRATEURS ET LES COMMISSAIRES

	Codes	Exercice
ENTITÉS LIÉES		
Créances sur les entités liées	9291	115.600,89
Garanties constituées en leur faveur	9294
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9295
LES ADMINISTRATEURS ET LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ASSOCIATION OU LA FONDATION SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTITÉS CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES		
Créances sur les personnes précitées	9500
Taux et durée des créances		
.....		
Garanties constituées en leur faveur	9501
Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur	9502

LE(S) COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)*Honoraires de commissaire : 17.256,44 TVAC**Autres missions : 9.450 TVAC*

Transactions avec des parties liées effectuées dans des conditions autres que celles du marché
 Les transactions qui sont contractées directement ou indirectement entre l'association ou la fondation
 et les membres des organes de direction, de surveillance ou d'administration

.....

Exercice
.....
.....
.....
.....

First - A-asbl2017 - 15 / 22

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 6

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'association ou la fondation: 337

TRAVAILLEURS POUR LESQUELS L'ASSOCIATION OU LA FONDATION A INTRODUIT UNE DÉCLARATION DIMONA OU QUI SONT INSCRITS AU REGISTRE GÉNÉRAL DU PERSONNEL

	Codes	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent					
Nombre moyen de travailleurs	100	4,3	3,5	7,2 (ETP)	4,5 (ETP)
Nombre d'heures effectivement prestées ...	101	7.299	2.336	9.635 (T)	7.619 (T)
Frais de personnel	102	234.318,00	138.255,00	372.573,00 (T)	300.083,00 (T)

	Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
A la date de clôture de l'exercice				
Nombre de travailleurs	105	6	2	7,2
Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée	110	6	2	7,2
Contrat à durée déterminée	111			
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini	112			
Contrat de remplacement	113			
Par sexe et niveau d'études				
Hommes	120	2	2	3,2
de niveau primaire	1200			
de niveau secondaire	1201			
de niveau supérieur non universitaire	1202	1	1	1,6
de niveau universitaire	1203	1	1	1,6
Femmes	121	4		4,0
de niveau primaire	1210			
de niveau secondaire	1211			
de niveau supérieur non universitaire	1212	4		4,0
de niveau universitaire	1213			
Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction	130			
Employés	134	6	2	7,2
Ouvriers	132			
Autres	133			

First - A-asbl2017 - 16 / 22

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 6

TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE**ENTRÉES**

Nombre de travailleurs pour lesquels l'association ou la fondation a introduit une déclaration DIMONA ou qui ont été inscrits au registre général du personnel au cours de l'exercice

SORTIES

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite dans une déclaration DIMONA ou au registre général du personnel au cours de l'exercice

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205	2	2,0
305	1	1,0

RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Codes	Hommes	Codes	Femmes
5801	5811	2
5802	5812	23
5803	5813	1.143,00
58031	58131	1.143,00
58032	58132
58033	58133
5821	5831
5822	5832
5823	5833
5841	5851
5842	5852
5843	5853

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'association ou la fondation

First - A-asbl2017 - 17 / 22

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 7

RÈGLES D'ÉVALUATION**RÈGLES D'ÉVALUATION****I) HORS BILAN****1. HORS BILAN**

Sont enregistrés en droits et engagements hors bilan, les biens mis à disposition gratuitement dont l'association ne détient pas la pleine propriété mais uniquement un droit d'usage.

II) BILAN**2. IMMOBILISATIONS**

Les acquisitions dont la valeur atteint 500 EUR et qui participent à l'activité de la société pour une durée supérieure à 1 an sont considérées comme des immobilisations.

Les amortissements seront linéaires et débiteront le premier jour du mois de l'acquisition.

2.1 FRAIS D'ETABLISSEMENT

Les frais d'établissement sont amortis au taux de 100 %.

2.2. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations acquises de tiers sont valorisées à leur prix d'acquisition et les autres sont valorisées à leur coût de revient. Elles font l'objet, en cas d'utilisation limitée dans le temps, d'amortissement linéaires aux taux suivants :

- Frais de recherche et de développement : 33,33%
- Concessions, brevets, licences, savoir-faire, marques et droits similaires, site internet : 33,33%
- Goodwill : 33,33%

2.3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Elles sont évaluées à leur prix d'acquisition, de revient, y compris les frais accessoires. Toutefois dans le cadre d'achat par lot de composantes peu significatives, celles-ci sont valorisées à la valeur globale du lot.

Les immobilisations corporelles à utilisation limitée dans le temps font l'objet d'amortissements linéaires, prenant cours le premier jour du mois de leur acquisition, aux taux suivants :

- Immeubles : 5%
- Installations : 10% - 20%
- Mobilier et matériel de bureau : 33,33%
- Matériel roulant : 20%
- Aménagement des locaux : 20%

Les immobilisations en cours (exemple : constructions), sont amorties à partir de l'exercice au cours duquel elles sont achevées.

Les immobilisations corporelles désaffectées ou qui ont cessé d'être affectées durablement à l'activité de l'entreprise, font l'objet d'amortissements exceptionnels pour en aligner

First - A-asbl2017 - 18 / 22

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 7

l'évaluation sur leur valeur probable de réalisation.

A titre exceptionnel et en conformité avec les règles d'éligibilité du « Framework partnership Agreement » avec l'Union Européenne, les immobilisations affectées à ce programme sont amorties à 100% l'année d'acquisition.

3. BIENS MIS A DISPOSITION GRATUITEMENT ET PRESTATIONS BENEVOLES

Les biens mis à disposition et dont l'association peut faire un usage onéreux, sont valorisés à la valeur de marché ou d'usage.

Les prestations bénévoles destinées à être réalisées sont valorisées à la valeur probable de réalisation.

Les prestations bénévoles liées à une immobilisation générant un profit sont valorisées à la valeur de marché ou d'usage.

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les participations et créances sont inscrites à leur prix d'acquisition déduction faite des montants non appelés. Toutefois, une évaluation individuelle de chaque participation est établie en tenant compte de différents critères tels que la situation, la rentabilité et les perspectives de l'association dans laquelle une participation est détenue.

Des réductions de valeurs systématiques seront appliquées en cas de moins-value ou de dépréciations durables.

Les créances et les cautionnements sont inscrits à leur valeur nominale et feront l'objet de réductions de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

5. CREANCES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les créances sont reprises à leur valeur nominale.

Les créances font l'objet de réductions de valeur si des risques de non-récupération, de moins-value ou de dépréciations probables existent. Les réductions de valeurs sont reprises si elles s'avèrent excédentaires.

Les souscriptions de l'année qui n'ont pas été payées font l'objet d'une réduction de valeur de 50%. Les souscriptions non payées des années antérieures font l'objet de réductions de valeur pour leur totalité.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultats.

6. STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Remarque : les articles ne sont valorisés que s'ils sont voués à être réalisés

a) Approvisionnements (matières premières et fournitures) : N/A

b) En-cours de fabrication : N/A

First - A-asbl2017 - 19 / 22

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 7

c) Produits finis et/ou marchandises :

Les marchandises sont évaluées à leur valeur d'acquisition ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice, lorsque ce dernier lui est inférieur.

Les produits finis sont évalués à leur coût de revient ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice lorsque ce dernier lui est inférieur.

Les sorties de stock sont actées aux stocks à concurrence de la valeur d'acquisition des éléments sortis du stock. Pour les avoirs dont les caractéristiques techniques ou juridiques sont identiques, la valeur de sortie des stocks est établie selon la méthode FIFO.

d) Commandes en cours d'exécution :

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées au prix de revient marginal, sans inclure la part de bénéfice y relative, même si celle-ci est devenue raisonnablement certaine. Le prix de revient comprend les charges directement imputables aux commandes, mais ne comprend pas les charges financières et / ou exceptionnelles.

e) Réductions de valeur :

Elles sont actées pour les stocks vétustes ou obsolètes.

7. PLACEMENTS DE TRESORERIE ET VALEURS DISPONIBLES

Les composants de ces rubriques sont repris à leur valeur nominale.

Les placements de trésorerie et les valeurs disponibles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à la valeur d'acquisition.

8. COMPTES DE REGULARISATION (Actif)

Les comptes de régularisation comprennent des charges à reporter et les revenus acquis ; ils sont comptabilisés soit aux montants nominaux du prorata des charges déjà payées ou facturées mais qui affèrent aux exercices suivants, soit au montant nominal du prorata des revenus qui affèrent à l'exercice mais qui ne sont pas encore reçus.

9. FONDS SOCIAL

Le fonds social est représenté par le patrimoine de départ de l'association. Il peut être augmenté de moyens permanents (dons, legs, subsides en nature ou en espèces) reçus par l'association et destinés à soutenir durablement les activités de l'association.

RESULTATS AFFECTES : des fonds affectés pourront être constitués par prélèvement sur les résultats et utilisés sur base de proposition du conseil d'administration.

10. PLUS-VALUES DE REEVALUATION

Les plus-values de réévaluation sont traitées en conformité à la législation comptable.

11. SUBSIDES

Subsides enregistrés au bilan :

First - A-asbl2017 - 20 / 22

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 7

Subsides de constitution ou d'extension d'activité (fonds associatifs) :

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale, les subsides en nature à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Subsides d'acquisition d'actifs (subsides en capital):

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale, les subsides en nature à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Les subsides en capital sont comptabilisés pour les montants reçus. Des réductions échelonnées sont reprises au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles lesdits subsides ont été obtenus, et le cas échéant, à concurrence du solde, en cas de réalisation ou de mise hors service de ces immobilisations.

12. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges sont individualisées et tiennent compte des risques prévisibles. Elles font l'objet de reprises dans la mesure où elles excèdent, en fin d'exercice, une appréciation actuelle des risques et charges, en considération desquelles elles ont été constituées.

Les provisions sont complétées par les provisions pour dons et legs avec droits de reprises, le cas échéant.

13. DETTES A PLUS D'UN AN ET A UN AN AU PLUS

Les emprunts et les dettes sont évalués à leur valeur nominale. Elles sont majorées, le cas échéant, des intérêts de retard ou d'autres pénalités dues.

14. COMPTES DE REGULARISATION (Passif)

Les comptes de régularisation comprennent les charges à imputer et les produits à reporter ; ils sont comptabilisés :

soit au montant nominal du prorata des charges qui affèrent à l'exercice mais dont les pièces comptables ne sont pas encore revues ; soit aux montants nominaux du prorata des produits déjà factures ou encaisses, mais qui concernent l'exercice suivant.

15. DEVICES

Les avoirs, dettes, droits et engagements libellés en devises sont convertis en euro sur base des cours officiels des changes au jour ou à une date proche du jour de l'opération. Les différences de change sont comptabilisées en produits ou en charges.

À la clôture de l'exercice, les postes en devises sont réévalués au taux de change de clôture et les écarts de conversion sont compensés par devises. Les écarts de conversion négatifs sont pris en charge et les écarts de conversion positifs sont reportés (au passif). Les écarts de conversion sur les valeurs disponibles et les placements de trésorerie en devises sont immédiatement pris en compte de résultats.

III) COMPTE DE RESULTATS

16. DONS ET LEGS

Les dons et legs mentionnés ci-dessous, concernent le compte de résultats (# 73)

First - A-asbl2017 - 21 / 22

Nr. BE 0535.539.869

A-asbl 7

Les dons et legs reçus en espèces, portant sur la fondation ou l'extension des activités, sur l'acquisition d'immobilisés ou sur des valeurs disponibles, sont valorisés à la valeur nominale du versement.

Les dons et legs reçus en nature, portant sur la constitution ou l'extension des activités, sur l'utilisation en tant qu'immobilisé ou en soutien du fonds de roulement, sont valorisés à la valeur de marché ou à la valeur d'usage.

Les dons et legs en nature reçus dans un but de réalisation sont valorisés à la valeur probable de réalisation au moment de l'inventaire.

Les dons et legs en nature destinés à être distribués gratuitement ne sont pas valorisés.

17. SUBSIDES REPRIS EN RESULTATS

Subsides d'activités (subsides d'exploitation)

Les subsides en espèces sont enregistrés à la valeur nominale au compte de résultats, les subsides en nature à la valeur de marché.

18. SUCCURSALES

Les informations financières des succursales (ICA ASIA & PACIFIC - AFRICA et AMERICA) sont intégrées dans les comptes belges de l'Alliance Coopérative Internationale AISBL.

19. POINTS DIVERS

La différence entre les frais du personnel repris à l'annexe Asbl 3 (code 62) et les frais repris à l'annexe Bilan social (code 1023) est liée aux chiffres consolidés qui ne se retrouvent pas dans le bilan social, celui-ci ne reprenant que les chiffres pour la Belgique.

First - A-asbl2017 - 22 / 22



PROPOSITION	
APPROBATION DES COMPTES 2017 ET DÉCHARGE DU VÉRIFICATEUR DES COMPTES	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

12. Décharge du Conseil



PROPOSITION	
DÉCHARGE DU CONSEIL	
POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	

13. Rapport du Président

Le rapport du Président sera fait oralement.

14. Rapport du nouveau Directeur général

Le rapport du Directeur général sera fait oralement.

15. Propositions et résolutions

16. Déclaration sur le travail décent et contre le harcèlement

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) est la voix mondiale du mouvement coopératif qui regroupe 1,2 milliard de membres coopératifs et représente 10 % de la population mondiale active. Ses 310 organisations coopératives membres sont réparties à travers 110 pays.

Le mouvement coopératif partage le Programme de développement durable à l'horizon 2030 pour un monde

- sans pauvreté où il est fait en sorte que tous les êtres humains « puissent réaliser leur potentiel dans des conditions de dignité et d'égalité et dans un environnement sain »¹ ;
- qui inclut « des sociétés pacifiques, justes et inclusives, libérées de la peur et de la violence »² ;
- dans lequel les personnes puissent jouir d'un emploi décent et tirer profit d'une « croissance économique soutenue, inclusive et durable »³.

À cette fin, en tant que voix du mouvement coopératif international, l'ACI

1. **réaffirme sa Déclaration sur l'identité coopérative** qui énonce les valeurs et principes définissant les coopératives et, dans leur intégralité, font partie de la Recommandation (no 193) sur la promotion des coopératives de 2002 de l'OIT ;
2. **rappelle son soutien à la Recommandation (no 193) sur la promotion des coopératives de 2002 de l'OIT**, qui énonce dans son préambule que « la mise en œuvre du travail décent pour les travailleurs, où qu'ils se trouvent, est un objectif premier de l'Organisation internationale du travail »⁴ ;
3. **s'engage à respecter, promouvoir et agir avec diligence pour soutenir les principes fondamentaux du travail décent**, à savoir
 - la liberté d'association et la pleine reconnaissance du droit à une convention sur la négociation collective ;
 - l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire ;
 - la fin du travail des enfants ; et
 - l'élimination de la discrimination au travail et dans toutes formes d'emploi.
4. en vue d'un avenir du travail plus inclusif,⁵ **défend les principes fondamentaux de dignité et d'égalité dans les nouvelles formes d'emplois émergents** ;
5. en cohérence avec la Déclaration sur l'identité coopérative, **interdit dans sa sphère d'influence, tout harcèlement sexuel**, notamment les avances sexuelles non sollicitées ou le comportement à caractère sexuel qui s'avère intimidant, hostile ou offensant ;
6. **affirme son obligation de respecter et promouvoir la politique de tolérance zéro envers le harcèlement sexuel de l'ONU**⁶ pour la protection contre l'exploitation sexuelle et l'abus sexuel ;

¹. Organisation des Nations unies (ONU) (2015) Transformer notre monde : Programme de développement durable à l'horizon 2030. New York, NY : Nations Unies

². Ibid.

³. Ibid.

⁴. La Recommandation (n°193) de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur la promotion des coopératives de 2002, Bureau international du travail, Genève

⁵. Au cours de la réunion des ministres du Travail et de l'Emploi à Turin les 29 et 30 septembre 2017, les pays du G7 ont reconnu le rôle des coopératives en abordant les difficultés qui ressortent des marchés du travail en évolution. Pour plus d'informations, veuillez suivre [le lien sur la Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi des pays du G7](#).

7. **s'oppose fermement à toute sorte de conduite inappropriée** sur le lieu de travail, notamment l'intimidation, l'oppression et la discrimination de même que l'abus de pouvoir ;
8. **déclare une tolérance zéro envers la violence sur le lieu de travail**, sous quelque forme que ce soit ;
9. **exhorte tous ses membres à respecter cette déclaration.**

Cette déclaration s'applique à tous les organismes constituants de l'Alliance Coopérative Internationale et sera intégrée dans les Statuts de l'organisation mondiale.

RÉSOLUTIONS

APPROBATION DE LA DÉCLARATION CONJOINTE SUR LE TRAVAIL DÉCENT ET LE HARCÈLEMENT

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	



17. Approbation d'un Congrès mondial des coopératives en 2020 pour le 125e anniversaire de l'ACI et lancement d'une nouvelle décennie des coopératives

Le Conseil souhaiterait que l'Assemblée générale approuve la tenue d'un Congrès mondial des coopératives en 2020. En vertu des Statuts de l'ACI, l'Article 17 prévoit :

l'ACI peut convoquer un Congrès mondial des coopératives avec la participation des membres, des membres associés et des membres du public des coopératives. L'Assemblée générale fixe la date, le lieu et les thèmes du Congrès.

PROPOSITION

APPROBATION POUR LA TENUE D'UN CONGRÈS MONDIAL DES COOPÉRATIVES POUR 2020

POUR	
CONTRE	
ABSTENTION	



--- La version finale des documents de réunion officiels sera la version anglaise. Des traductions d'agrément ont été fournies en français et en espagnol. ---

⁶. Secrétariat de l'ONU. 2003. Bulletin du secrétaire général. Mesures spéciales pour la protection contre l'exploitation sexuelle et l'abus sexuel. 9 octobre. ST/SGB/2003/13.



**Alliance
Coopérative
Internationale**

Alliance Coopérative Internationale

Avenue Milcamps 105
1030 Brussels - Belgium

Tel: +32 2 743 10 30

ica@ica.coop

www.ica.coop